



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



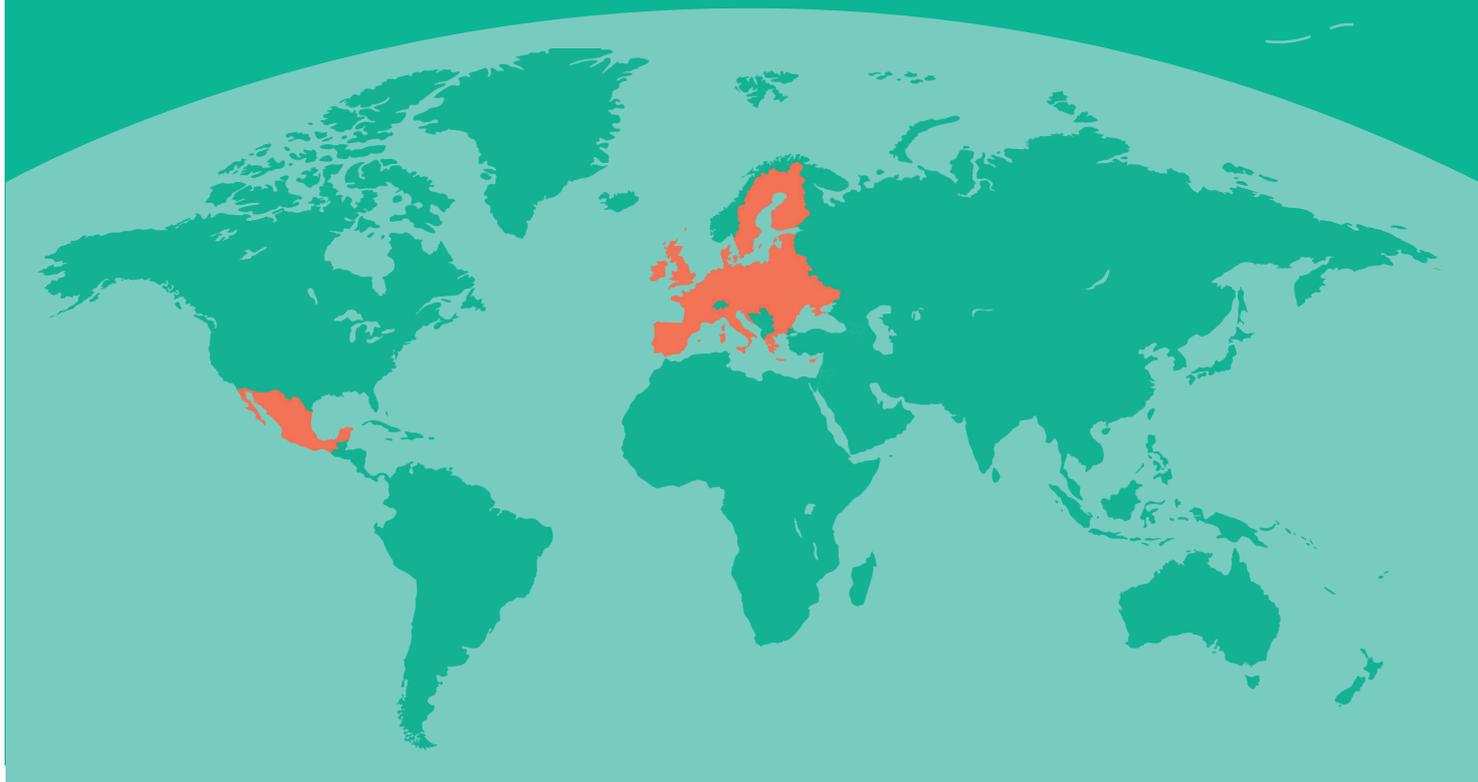
FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



# ACCORD GLOBAL UNION EUROPÉENNE-MEXIQUE

DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES  
FRANÇAISES DU SECTEUR AGRICOLE  
ET AGROALIMENTAIRE





# PRÉFACE

## Une mise en œuvre de l'accord de modernisation UE-Mexique prévue en 2020

En 1997, l'Union Européenne et le Mexique ont signé un accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération, faisant du Mexique le premier pays d'Amérique latine à signer un accord global avec l'Union européenne. L'accord a permis une libéralisation du commerce des marchandises et des services, mise en œuvre à partir de 2000 et de 2001. Les produits agricoles et agroalimentaires restent néanmoins soumis à de nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires, qui constituent d'importants freins commerciaux.

En mai 2016, l'UE et le Mexique ont entrepris une négociation d'un accord de modernisation dont l'accord de principe est intervenu le 21 avril 2018. Cet accord a été signé le 28 avril 2020.

## De nouvelles opportunités pour les exportateurs français du secteur agroalimentaire

Le Mexique constitue un vaste marché, en croissance sur tous les segments agroalimentaires. Le pays assoit sa position de plateforme de production et d'exportation, au croisement de plusieurs marchés, en particulier des États-Unis et de l'Asie.

La Commission Internationale animée par FranceAgriMer considère le Mexique comme un pays prioritaire pour le renforcement de la présence française à l'international. L'accord modernisé devrait ouvrir un nouveau champ de possibilités pour les entreprises françaises des secteurs agricoles et agroalimentaires. L'accord révisé présente d'importantes avancées en matière d'abaissement des tarifs douaniers, et de protection des indications géographiques.

Le présent guide a pour but de présenter l'intérêt du marché mexicain pour les entreprises françaises des secteurs agricoles et agroalimentaires. Ce dossier n'a pas vocation à se substituer aux textes officiels mais permet d'apporter un éclairage sur cet accord. Plusieurs niveaux de lecture sont proposés avec des renvois en annexe.

# Sommaire

1

Modernisation de l'accord UE-Mexique :  
contexte et enjeux

07

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MEXIQUE

08

1.2 SECTEURS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AU MEXIQUE

13

1.3 MODERNISATION DE L'ACCORD UE-MEXIQUE

20

2

Secteurs agricoles et agroalimentaires :  
de nouvelles opportunités pour les exportateurs  
français

23

2.1 RENFORCER L'OFFRE FRANÇAISE AGRICOLE ET  
ALIMENTAIRE AU MEXIQUE

24

2.2 SÉLECTION DE PRODUITS CIBLES POUR LES  
EXPORTATEURS FRANÇAIS

26

3	Aspects sanitaires et phytosanitaires	60
4	Indications géographiques et appellations protégées	65
5	Pour aller plus loin	69
6	Annexes	76

# Principales avancées du nouvel accord commercial

99% des lignes tarifaires agricoles libéralisées au bout de 10 ans maximum (quotas inclus).

35% des exportations françaises agricoles et agroalimentaires seront impactées par la modernisation de l'accord.

Des produits français plus compétitifs avec les baisses tarifaires : produits laitiers, confitures, biscuits, pâtés, glaces...

Des exportations françaises en cours de négociation/ facilitation: pommes, viande de volaille, viande de porc, qui bénéficieront de baisses tarifaires.

Des avancées significatives en matière sanitaire: reconnaissance du principe de régionalisation et de pre-listing, annulation de la pre-clearance.

73 indications géographiques françaises protégées par l'accord.

# 1

## Modernisation de l'accord : contexte et enjeux



# 1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MEXIQUE

## ■ Le Mexique : un carrefour entre l'Amérique du Nord et l'Amérique latine



- **Nom officiel** : États-Unis du Mexique
- **Superficie** : 1 964 375 km<sup>2</sup> (environ quatre fois la France)
- **Capitale** : Mexico
- **Villes principales** : Mexico (20,8 M hab.), Guadalajara (4,3 M hab.), Monterrey (3,5 M hab.), Puebla (2,1 M hab.)
- **Découpage administratif** : 32 États ayant chacun leur propre Constitution et leur propre Parlement
- **Monnaie** : 1 peso mexicain = 0,039 € (au 23 juin 2020)
- **Population (2018)** : 126 Millions (10ème rang mondial) (Source : Banque Mondiale)
- **Densité (2018)** : 65 habitants / km<sup>2</sup> (Source : Banque Mondiale)
- **Croissance démographique (2018)** : 2,1 % (Source : Banque mondiale)
- **Espérance de vie (2018)** : 75 ans (Source : Banque Mondiale)
- **Taux d'alphabétisation (2018)** : 95 % (Source : Banque Mondiale)
- **Chef d'État** : Andrés Manuel López Obrador, dit AMLO, (élu en juillet 2018- Prise de fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2018)

### Les 32 États de la République fédérale du Mexique



## ■ Économie : la deuxième puissance d'Amérique latine



- **15<sup>ème</sup>** économie mondiale (7<sup>ème</sup> mondiale en 2050 selon les prévisions du FMI)
- **PIB** : 1114 Md€ en 2018 dont 86 % venant du secteur privé
- **PIB/habitant** (en parité de pouvoir d'achat) : 18 725 € (42 366 € en France)



- **Membre** du G20 , de l'OCDE et de l'OMC
- **Grand défenseur du libre-échange** : 12 accords de libre-échange impliquant 46 pays
- **1<sup>ère</sup> puissance d'exportation** d'Amérique latine (410 Mds € en 2018) devant le Brésil



- **Croissance moyenne** de 2,2 % entre 2012 et 2017
- **Croissance** tirée par la consommation privée (67 % du PIB), les exportations et l'investissement



- **2<sup>ème</sup> pays** d'Amérique latine récepteur d'IDE (28,4 Mds € de flux d'IDE en 2018)



## ■ Une importante présence française au Mexique

### INVESTISSEMENT



- Plus de 550 entreprises françaises présentes au Mexique employant 150 000 personnes
- 6<sup>ème</sup> investisseur européen (derrière l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et le Royaume-Uni)
- 8 Mds USD d'IDE français au Mexique depuis 1999

### COMMERCE



- Près de 6 Mds € d'échanges en 2018
- 957 M € d'excédent français, portés par le secteur aéronautique
- 13<sup>ème</sup> excédent mondial français et 2<sup>ème</sup> en Amérique latine
- 2<sup>ème</sup> partenaire commercial français en Amérique latine (après le Brésil)
- 4<sup>ème</sup> fournisseur européen du Mexique (après l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne)
- 11<sup>ème</sup> fournisseur mondial du Mexique

## ■ Une pluralité de marchés de consommation au Mexique



- 126 M d'habitants (10<sup>ème</sup> rang mondial)
- 27,5 ans : âge médian
- 80 % vivant en ville



- 757 € : revenu courant moyen par mois et par foyer

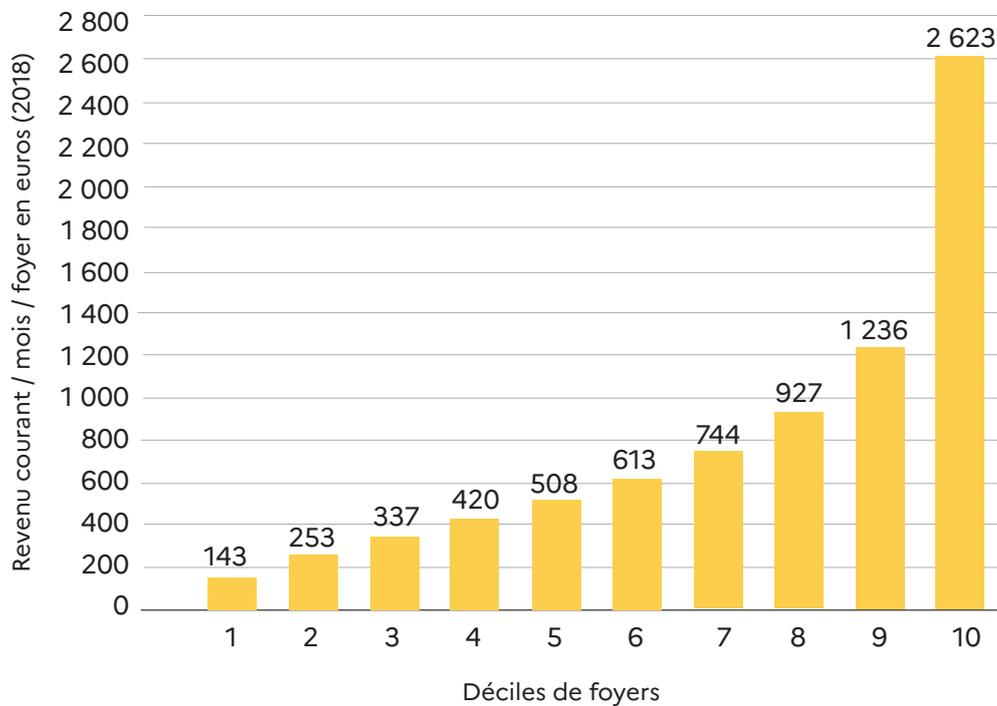


- 638 € : consommation mensuelle par foyer soit 84 % du revenu

Source : INEGI, 2018 et INSEE, 2016



## Revenu courant par décile de population au Mexique en 2018



### PROFILS DES MARCHÉS OPPORTUNITÉS POUR LES EXPORTATEURS FRANÇAIS



#### POPULATION MEXICAINE

20 % de la population (25M) :

Achète des produits importés et est sensible à l'image de marque



#### TOURISTES INTERNATIONAUX AU MEXIQUE

6<sup>ème</sup> pays le plus visité au monde

43,3 M de touristes étrangers (2019)

765 € de dépenses en moyenne



#### COMMUNAUTÉ ÉTRANGÈRE AU MEXIQUE

1 M de résidents étrangers dont 70 % originaires des Etats-Unis et 0,8 % de France

Un marché nord-américain facilement accessible depuis le Mexique



## ■ Une alimentation diversifiée et inscrite dans la culture mexicaine

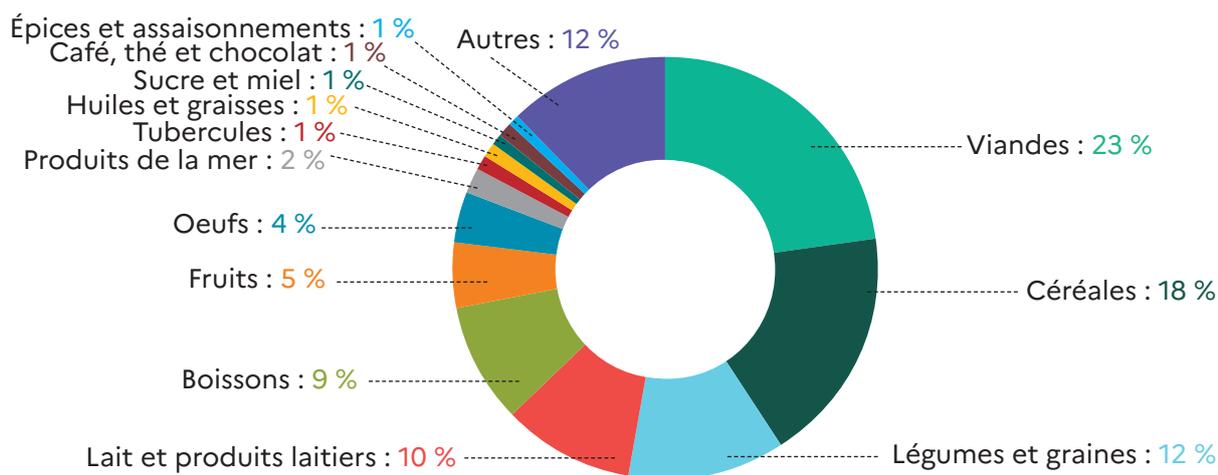


- **Gastronomie mexicaine** inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en 2010

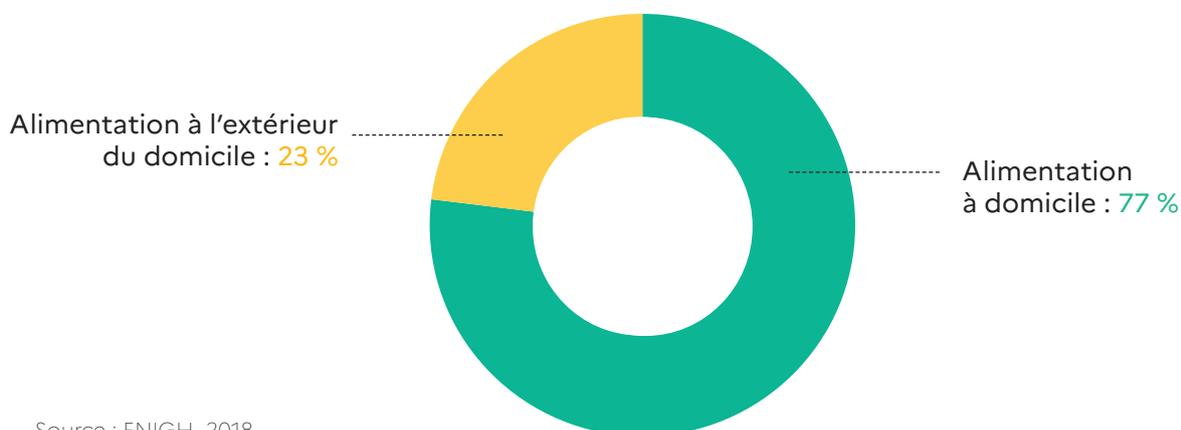


- **35%** : part de la consommation consacrée à l'alimentation (13 % en France)
- **172€** de dépenses mensuelles liées à l'alimentation

### Répartition des produits alimentaires consommés par un foyer mexicain en 2018



### Répartition des dépenses alimentaires



Source : ENIGH, 2018

## 1.2 SECTEURS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AU MEXIQUE

### ■ L'agriculture au Mexique : un secteur dynamique



- **Secteur primaire** : 3,3 % du PIB (1,6 % en France)  
13,3 % de la population active (2,8 % en France)



- **Secteur agroindustriel** : 4,5 % du PIB  
Groupes d'envergure internationale : Grupo Bimbo, Femsas, Lala, Sigma, Gruma



- **Principales productions pour la consommation nationale** :  
maïs blanc, haricots noirs, sorgho, canne à sucre, et café



- **Principales exportations** :
  - 12<sup>ème</sup> exportateur mondial d'aliments
  - 1<sup>er</sup> exportateur mondial d'avocats, bières, tomates, téquila
  - 2<sup>ème</sup> exportateur mondial de piments, citrons et asperges

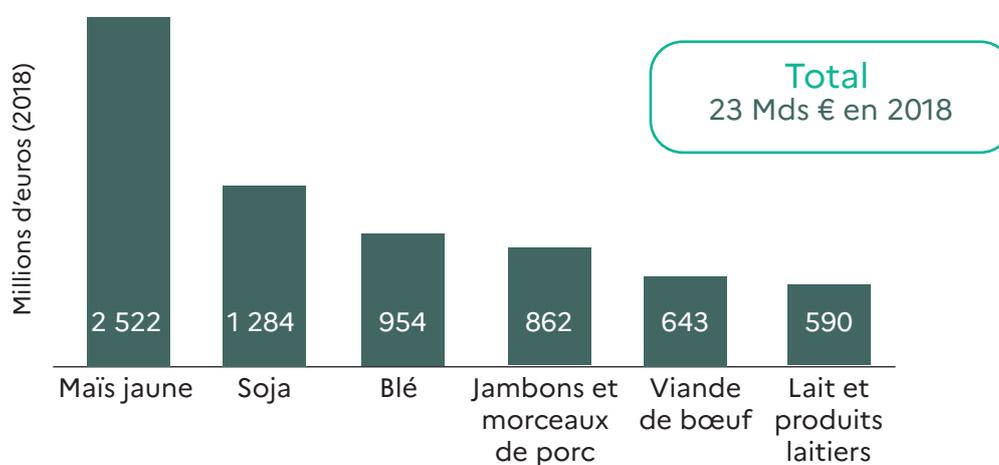


## ■ Balance commerciale agricole : un solde positif pour le Mexique

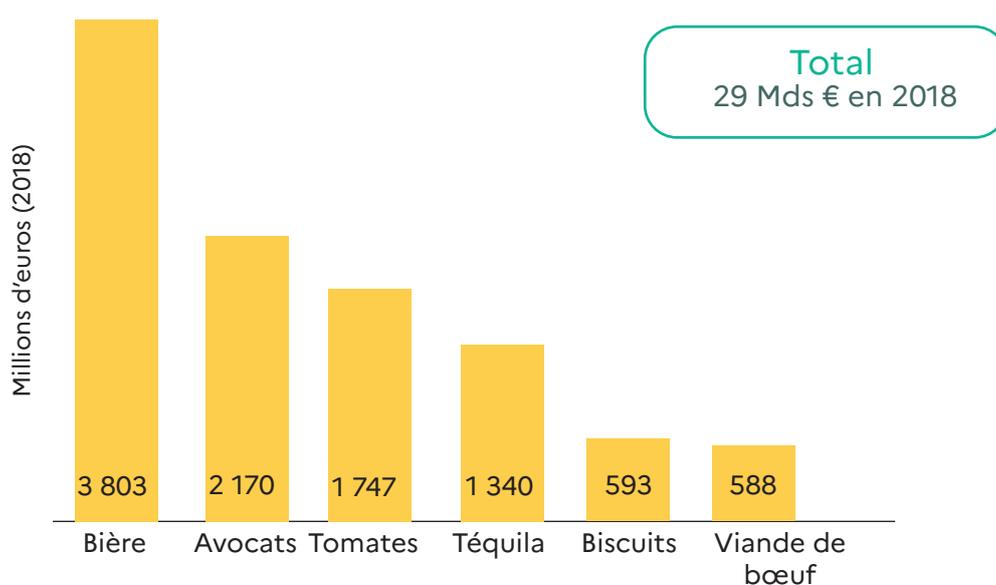


- Le Mexique est un exportateur net de produits agricoles et agroalimentaires (+6 Mds € en 2018)
- Un excédent commercial en croissance depuis 2015

### Principaux produits agricoles importés par le Mexique



### Principaux produits agricoles exportés par le Mexique



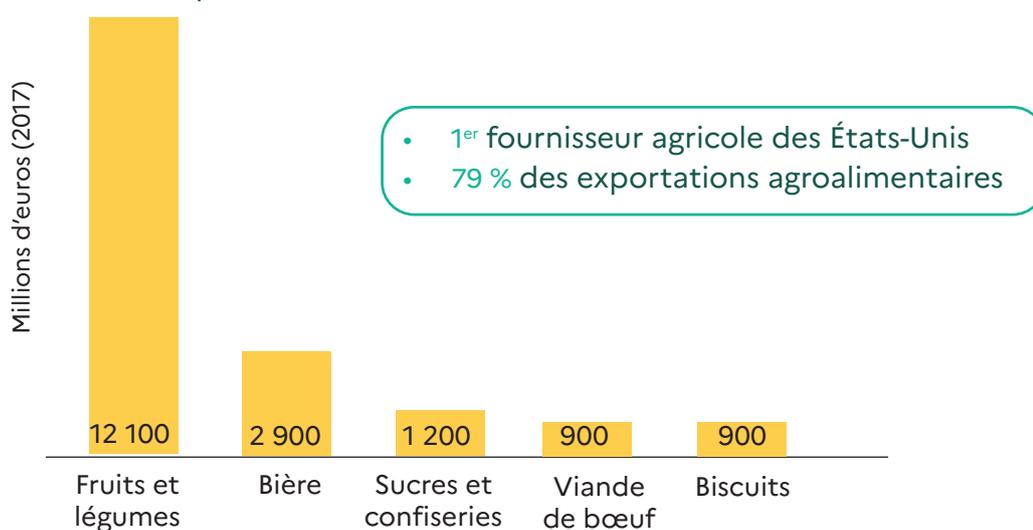
Source : Trade Map

## ■ Commerce agricole : une forte interdépendance avec les États-Unis

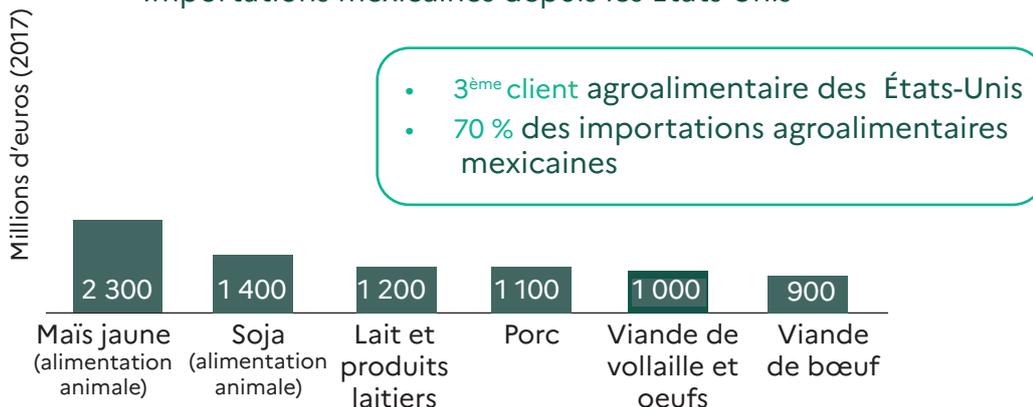


- Excédent agroalimentaire mexicain vis-à-vis des États-Unis : +8,8 Mds € en 2018

### Exportations mexicaines vers les États-Unis



### Importations mexicaines depuis les États-Unis



Un marché soumis aux aléas politiques et à des mesures antidumping (taxations, contrôles de qualité aux frontières)  
Le Mexique cherche à diversifier ses partenaires commerciaux

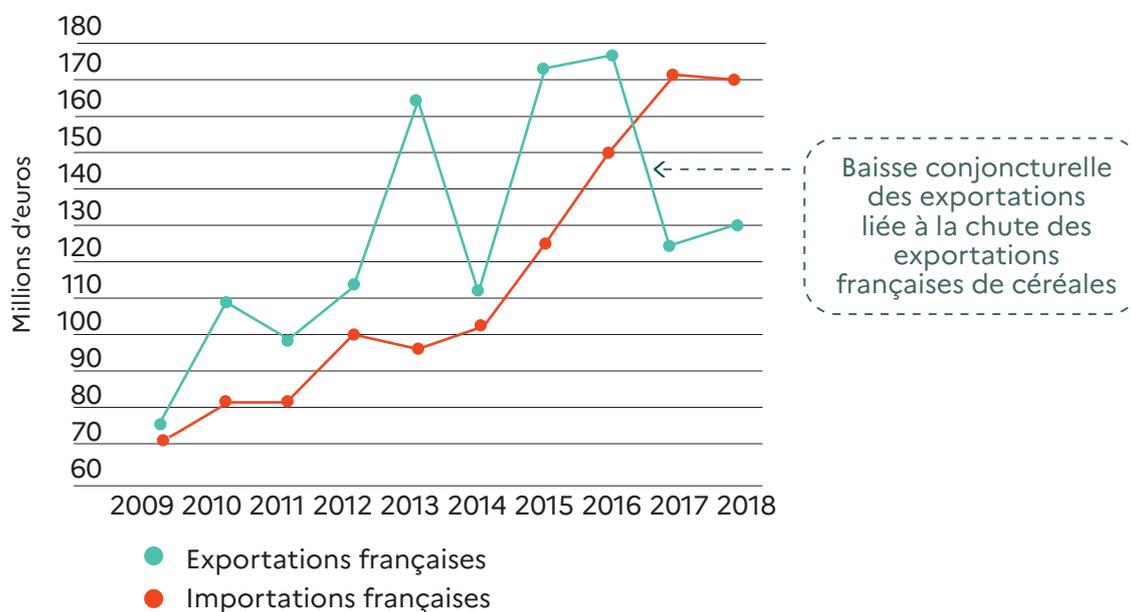
Renégociation de l'ALENA : le Traité Commercial d'Amérique du Nord (USMCA) ratifié par les États-Unis et le Mexique en décembre 2019 maintient la libéralisation des produits agricoles et agroalimentaires

## ■ Des échanges commerciaux en croissance avec le Mexique dans le secteur agricole



- Une **balance commerciale** de la France avec le Mexique déficitaire depuis 2017 pour les produits agricoles et agroalimentaires (- 39 M € en 2018)

Échanges commerciaux franco-mexicains pour les produits agricoles et agroalimentaires



Source : Douane française



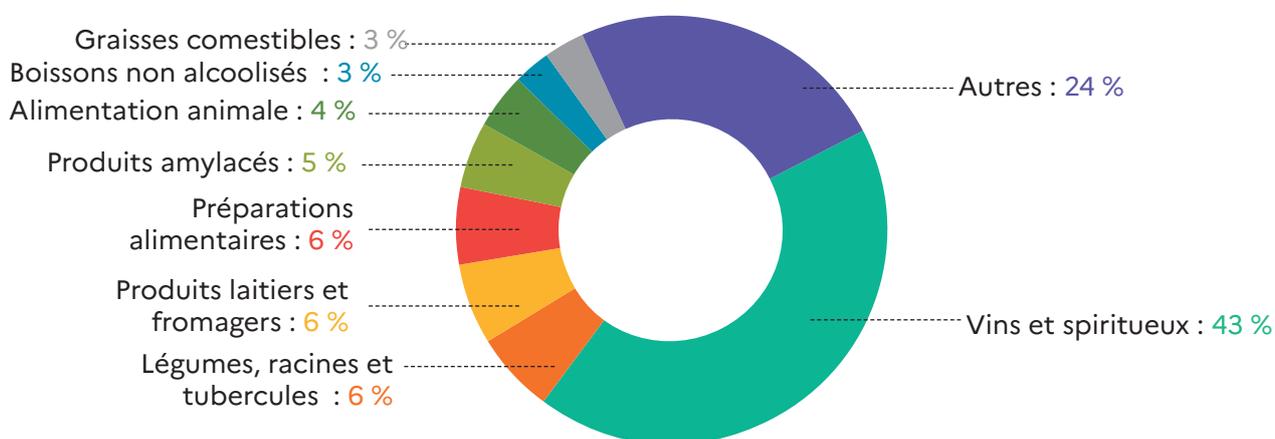
Le commerce agricole et agroalimentaire entre la France et le Mexique représente :

- 4 % des exportations françaises au Mexique
- 7,3 % des importations mexicaines vers la France

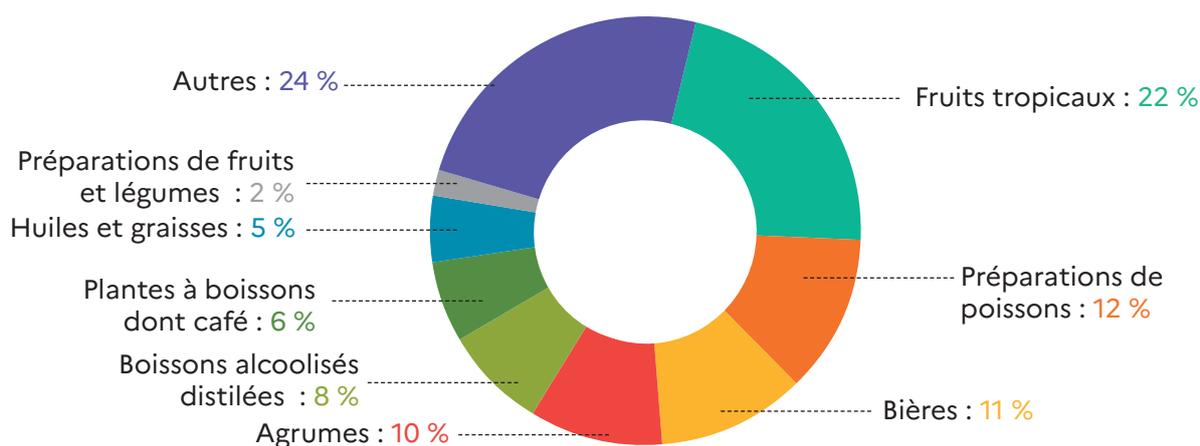
## ■ Commerce agricole: des échanges complémentaires entre la France et le Mexique

- Les exportations françaises vers le Mexique concernent principalement les vins et les spiritueux, suivis par divers postes (oléagineux, alimentation animale, produits de la minoterie, préparations alimentaires).
- Les importations alimentaires françaises en provenance du Mexique sont constituées en grande partie de fruits, de produits de la mer, des boissons alcoolisées, du café et thé, et des graisses et huiles.

Exportations françaises vers le Mexique en 2018



Importations françaises depuis le Mexique en 2018



Source : Douane française



## ■ Autorités sanitaires au Mexique



### Le Service national de salubrité et de qualité agroalimentaire (SENASICA) :

- Rattaché au Ministère de l'Agriculture et du développement rural (SADER) ;
- Définit les conditions sanitaires et phytosanitaires à remplir afin de pouvoir exporter au Mexique des produits agricoles et agroalimentaires. Il s'agit de l'équivalent de la DGAL ;
- Négocie avec les pays tiers les certificats sanitaires et phytosanitaires d'exportation ;
- Réalise les audits et autorise les établissements étrangers qui souhaitent exporter au Mexique.



**Permis sanitaire du SENASICA** requis pour les produits non transformés d'origine animale ou végétale (céréales, viande, animaux vivants, plantes, etc.)

1

### Code douanier

**Avec le code douanier du produit, vérifier la nature du certificat nécessaire sur le site SIICEX (onglet Tarifa) :**

 | [http://www.siicex-caaarem.org.mx/.](http://www.siicex-caaarem.org.mx/)

Si un permis doit être obtenu auprès de SENASICA, il sera écrit par exemple « Certificado Zoosanitario del SENASICA ».

2

### Certificat sanitaire

**S'assurer de l'existence du certificat sanitaire négocié pour l'exportation du produit de la France vers le Mexique :**

 | [gob.mx/senasica/acciones-y-programas/modulos-y-sistemas?idiom=es.](http://gob.mx/senasica/acciones-y-programas/modulos-y-sistemas?idiom=es)

Une fois sur la page, choisir le module selon le type de produit que l'on souhaite exporter (origine animale, végétale ou de la pêche). Ces informations sont également disponibles sur le site de FranceAgriMer, Exp@don.

En l'absence de certificat sanitaire négocié entre le Mexique et la France, le produit ne peut être exporté au Mexique. Dans ce cas, il convient de se rapprocher des professionnels de la filière pour entamer des négociations avec les autorités mexicaines.

3

### Établissements autorisés

Pour certains produits, SENASICA exige que le produit provienne d'un établissement qui aura été au préalable audité et/ou autorisé à exporter par ses soins. La liste des établissements autorisés à exporter vers le Mexique est disponible sur le lien suivant :



[http://sistemas.senasica.gob.mx/PlantaAcreditada/.](http://sistemas.senasica.gob.mx/PlantaAcreditada/)

Si le produit doit provenir d'un établissement autorisé par le SENASICA, ceci est mentionné dans le certificat sanitaire.

**Les produits à base de viande de porc et de protéines animales transformées doivent provenir d'un établissement autorisé.**

- Pour le produits à base de viande de porc : audit nécessaire de SENASICA (agrément valable 3 ans)
- Pour les PAT : questionnaire d'évaluation annuelle de chaque entreprise. Agrément valable un an.

Objectif des négociations sanitaires : obtenir le « pre-listing » des établissements qui souhaitent exporter des produits carnés.



# 1.3 MODERNISATION DE L'ACCORD UE-MEXIQUE

## ■ Des négociations en phase de finalisation



- + 188 % d'exportations agroalimentaires européennes vers le Mexique entre 2000 et 2018.
- **Excédent commercial européen** avec le Mexique (toutes marchandises confondues) de 13 Mds en 2018.

## ■ Un accord de nouvelle génération



Clauses environnementales : référence à l'accord de Paris sur le climat et au principe de précaution.



Chapitre anti-corruption .



Tribunal permanent pour la résolution des différends en matière d'investissement (au lieu du système d'arbitrage international).  
Clause démocratique de respect des droits de l'Homme.



Ouverture de nouveaux marchés : services financiers, transport, commerce électronique, télécommunications.



Accès aux marchés publics des États fédérés mexicains: clause de non-discrimination pour les entreprises européennes (chapitre encore en discussion).



Réduction des formalités administratives, amélioration des procédures douanières.



Libéralisation échelonnée sur 3, 5, ou 7 ans : baisse progressive et constante des droits de douane.



## ■ Des avancées significatives pour le commerce agricole



	Exportations européennes vers le Mexique (offensif)	Exportations mexicaines vers l'UE (défensif)
IG	340 IG protégées dont 75 françaises.	
SPS	Reconnaissance du principe de régionalisation, pre-listing pour les produits animaux et annulation de la preclearance pour les produits végétaux	
Beurre	Jusqu'à 2 500 t au bout de 7 ans à droit nul, 1 500 t la première année. (0405.10.01; 0405.10.99; 0405.20.01; 0405.90.99)	
Fromages affinés	Selon les catégories: 20 000t à droit nul sur 5 ans, 6 000 t la première année (+ 3 500 t/an) (0406.90.04; 0406.90.05; 0406.90.06; 0406.90.99) ou libéralisés sur 7 ans.	
Poudre de lait écrémée	50 000 t à droit nul sur 5 ans, 30 000 t la première année (+ 5 000 t/an) (0402.10.01; 0402.10.99; 0402.21.01; 0402.21.99; 0402.29.99)	
Biscuits, gaufres et gaufrettes	Libéralisation immédiate	
Pommes	Libéralisation sur 10 ans	
Viande de porc	Libéralisation sur 7 ans (sauf pour les longes de porc: 10 000t à droit nul; ex 0203.29.99)	Libéralisation sur 5 ans (sauf pour le jambon cru: 10 000 tonnes tec à droit nul dès la mise en œuvre de l'accord) (0203.12.11; ex 0203.19.55; 0203.22.11; ex 0203.29.55)
Viande de volaille	Libéralisation immédiate pour le poulet désossé mécaniquement, libéralisation progressive 7 ans pour les carcasses, le foie et contingent de 20 000 tonnes tec* sans droit de douane pour les cuisses de poulet (0207.13.03 et 0207.14.04)	10 000 tonnes tec* à taux zéro sur 3 ans (5 000 tec la première année) pour les blancs, les cuisses et les morceaux non désossés de poulet, les préparations alimentaires (ex 0207.13.10; 0207.13.20; 0207.13.50; 0207.13.60; 0207.13.70; ex 0207.14.10; 0207.14.20; 0207.14.50; 0207.14.60; 0207.14.70; 0207.27.10; 1602.32.11; 1602.32.19; 1602.32.30; 1602.32.90)
Viande de bœuf	30 000 tonnes tec* = à droit nul au bout de 7 ans (première année : 6 000 t taxée à 7,5 % puis taxe dégressive) (0201.20.99; 0201.30.01; 0202.20.99; 0202.30.01; 0210.20.01)	10 000 tonnes tec taxées à 7,5 % sur 5 ans (0201.20.20; 0201.20.30; 0201.20.50; 0201.20.90; 0201.30.00; 0202.20.10; 0202.20.30; 0202.20.50; 0202.20.90; 0202.30.10; 0202.30.50; 0202.30.90; 0210.20.10; 0210.20.90)
Abats de bœuf	10 000 tonnes tec à droit nul au bout de 7 ans (première année : 2 000 t taxée à 7,5 % puis taxe dégressive) (0206.10.01; 0206.29.99; 0210.99.01)	10 000 tonnes tec taxées à 7,5 % sur 5 ans (0206.10.95; 0206.29.91; 0210.99.51)
Œufs		5000 tonnes équivalent œuf coquille à droit nul sur 7 ans (0408.11.80; 0408.19.81; 0408.19.89; 0408.91.80; 0408.99.80)
Sucre brut à raffiner		30 000 t sur 3 ans taxées à 49 €/t (1701.13.10; 1701.14.10)
Éthanol		25 000 tonnes à droit nul sur 5 ans dont 7 000 tonnes pour la production de spiritueux (2207.10.00; 2207.20.00; 2208.90.99)
Bananes		75 €/t dès la mise en œuvre de l'accord (0803.90.10)
Rhum		3 000 hectolitres à droit nul (2208.40.11; 2208.40.39; 2208.40.51; 2208.40.99)
Miel		35 000 t à droit nul pendant 6 ans puis libéralisation complète (0409.00.00)



## Part des exportations françaises agricoles et agroalimentaires concernées par la modernisation de l'accord

**Actuellement 35 %** des exportations françaises agricoles et agroalimentaires seront impactées par la modernisation de l'accord avec des perspectives pour de nombreux autres produits

Catégorie	Signification	Principaux produits européens concernés	Exportations françaises concernées (M€ en 2018)
0	Libéralisation immédiate (suppression des droits de douane dès la mise en œuvre de l'accord)	Animaux vivants (à l'exception des ovins et des caprins), abats (de canard, d'oie et de volaille), œufs, céréales (orge, seigle, avoine, maïs, graisses et huiles végétales, confitures allégées, compotes, chocolat, biscuits, gaufrettes, alimentation animale, préparations et conserves de poisson, pâtes, quinoa)	32,1 soit 19 % des exportations
3,5,7 ou 10	Libéralisation échelonnée sur 3, 5 ou 7 ans : baisse progressive et constante des droits de douane.  Ex: Une libéralisation sur 3 ans signifie que les taxes seront réduites en parts égales sur 3 ans, jusqu'à élimination complète le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 3.	3 ans : Boulgour de blé, préparations et conserves de dinde  5 ans : Préparations et conserves de viande, jambons salés et affinés, tomates, confiseries sans cacao, jus de raisin, cigarettes, café instantané, caséine  7 ans : Viande de porc, d'ovin et de caprins, abats (poulets, coqs et dindes), yaourt, riz, pêches en conserve, amidon et fécule de pommes de terre, rhum et moût de raisin	1,2 soit 1 % des exportations  4,8 soit 3 % des exportations  10,3 soit 6 % des exportations
MX	Libéralisation échelonnée sur 3, 5,7 ou 7 ans : baisse non constante des droits de douanes avec ou sans exemption finale des droits de douane (les droits de douanes finaux atteignent jusqu'à 87,5 %)  Voir l'article X.19 : <a href="https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/april/tradoc_156795.pdf">https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/april/tradoc_156795.pdf</a>	Préparations à base de chocolat, pommes	3,1 soit 2 % des exportations
TRQ - (« Tarif rate quota »)	Les contingents sont des volumes d'exportation pour lesquels un taux de droit de douane réduit ou nul est appliqué. Quand ces volumes sont dépassés, les tarifs douaniers de base (avant la révision de l'accord) seront applicables.  Les volumes d'importation seront attribués par les autorités mexicaines aux importateurs européens via des enchères ou selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».  Voir annexe : <a href="https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157553.pdf">https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157553.pdf</a>	Notamment: Viande de bœuf (30 000 tonnes sur 7 ans), abats de bœufs (10 000 tonnes sur 7 ans) les fromages affinés ( 20 000 t sur 5 ans), les fromages frais (5 000t sur 5 ans) et les produits laitiers comme la poudre de lait (50 000 tonnes sur 5 ans)  Voir Annexe : <a href="#">Grille de lecture d'un contingent tarifaire</a>	6,7 soit 4% des exportations
E	Le produit concerné reste soumis aux taxes actuellement en vigueur	Carcasses de bovins, sucre, sirops aromatisés	0,4 soit moins de 1% des exportations

# 2

## Secteurs agricoles et alimentaires : de nouvelles opportunités pour les exportateurs français



## 2.1 RENFORCER L'OFFRE FRANÇAISE DE PRODUITS AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AU MEXIQUE



### FORCES

Des **groupes français** bien implantés :  
Danone, Lactalis, Groupe Louis Dreyfus,  
Virbac, Ceva

Une offre française appréciée et  
reconnue pour sa **qualité** et son  
**élégance**

Les Mexicains apprécient la **culture  
française** et sa **gastronomie**

Existence d'un **marché d'image et de marque**



### OPPORTUNITÉS

Un **contexte politique États-Unis / Mexique** qui  
ouvre des perspectives aux produits français .  
Souhait du Mexique de **diversifier ses fournisseurs**  
étant donnée sa dépendance vis-à-vis des  
États-Unis

Des produits français **plus compétitifs** avec la **mo-  
dernisation de l'accord UE-Mexique**

Des atouts à valoriser : **le terroir, la tradition et le  
savoir-faire**

Des produits qui méritent d'**être mieux connus** :  
dégustations et participation à des salons

## FAIBLESSES



Une **part de marché** française encore **faible**  
(0,5 %)

Des **barrières phytosanitaires** subsistent

Des produits encore **peu connus** et  
souvent réputés **chers**

Une image de produits « **sophistiqués** » ou  
trop « **compliqués** » à consommer

## MENACES



**Avantage comparatif des États-Unis et du Canada** : des produits agricoles exemptés de droits de douane

**Concurrence de l'Espagne et de l'Italie** avec des produits (jambons et fromages notamment) plus connus que les produits français

Des baisses tarifaires pour les partenaires économiques du Mexique ayant signé l'**Accord de partenariat transpacifique (TPP)**

**Nouveau système d'étiquetage** pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées



## 2.2 SÉLECTION DE PRODUITS CIBLES POUR LES EXPORTATEURS FRANÇAIS

### MARCHÉS OUVERTS AUX EXPORTATEURS FRANÇAIS ET LIBÉRALISÉS AVEC LE NOUVEL ACCORD



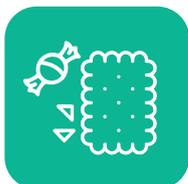
Beurre, fromages et produits laitiers



Confitures



Pâtés



Biscuits et confiseries



Glaces



Malt

### MARCHÉS DÉJÀ LIBÉRALISÉS, À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE



Alimentation pour animaux de compagnie



Vins



Semences

### ACCÈS À NÉGOCIER OU À FACILITER



Pommes



Viande de volaille



Viande de porc



## MARCHÉS DÉJÀ OUVERTS AUX EXPORTATEURS FRANÇAIS ET LIBÉRALISÉS AVEC LE NOUVEL ACCORD



# BEURRE

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Beurre naturel dont le poids avec emballage est inférieur ou égal à 1 kg (0405.10.01) et autres catégories de beurre (0405.10.99)	20 %	Quota à <b>taux zéro</b> pour les européens : jusqu'à <b>2 500 t</b> au bout de 7 ans  Répartition par <b>enchères</b> pendant 3 ans puis méthode du « <b>premier arrivé premier servi</b> »



### Importations mexicaines en 2018

- 15 M€
- 2 824 t dont 600 t pour les Européens



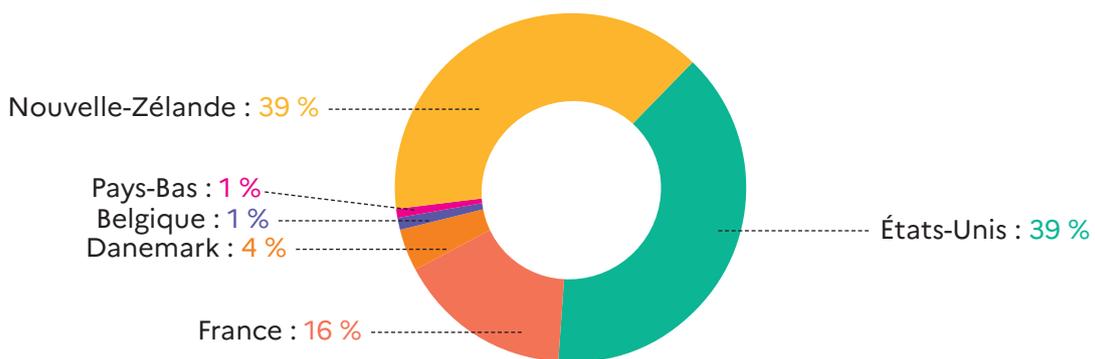
### Exportations françaises en 2018

- 390 t pour 2,4 M €
- soit 16 % des importations mexicaines



- **Production** : 20 900 t en 2014
- **Importateur net** : - 9 M € de solde commercial (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



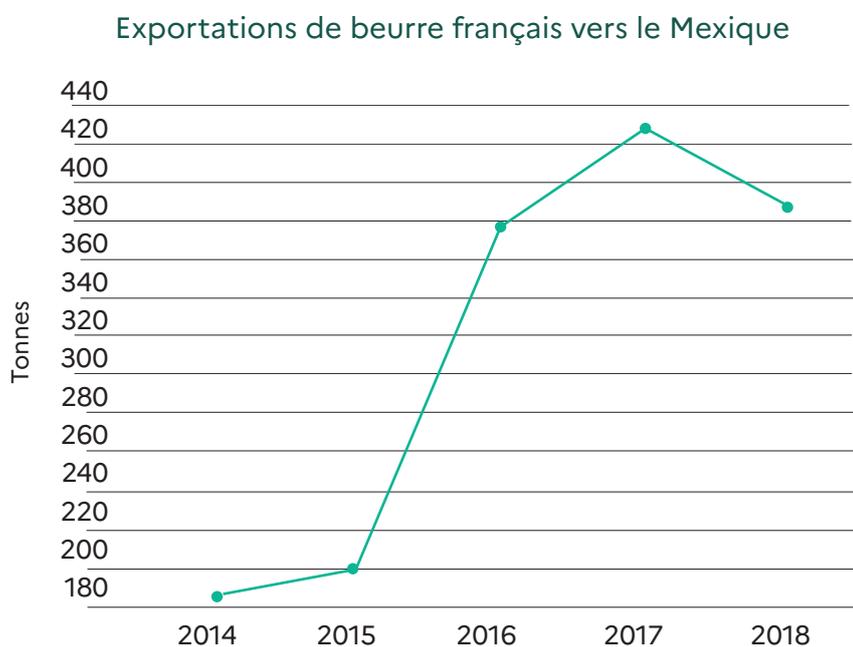
Quota à taux zéro atteignant **2000 t** au bout de 11 ans pour la Nouvelle-Zélande et 7 pays signataires de l'Accord de partenariat transpacifique avec le Mexique

Source : Trade Map et SIAVI



## ■ Beurre: une forte progression de la demande et des exportations françaises

- Le beurre est de plus en plus apprécié et consommé par les Mexicains, qui le perçoivent comme un produit sain et de qualité.
- La demande mexicaine pour le beurre devrait continuer de croître dans les prochaines années (Euromonitor, 2019).



+ 109 % de volume d'exportation de beurre vers le Mexique entre 2014 et 2018



# FROMAGES AFFINÉS

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation	
Pâtes blanches, type Colonia (0406.90.03)	45 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>7 ans</b> jusqu'à libéralisation complète	
Grana, Parmigiano Reggiano, Danbo, Edam, Fontal, Fontina, Fynbo, Gouda, Havarti, Maribo, Samsøe, Esrom, Itálico, Kernhem, Saint-Nectaire, Saint-Paulin o Taleggio (0406.90.04)	20 %	Quota à <b>taux zéro</b> : jusqu'à <b>20 000 t</b> au bout de <b>5 ans</b>	Répartition par <b>enchères</b> pendant 3 ans puis méthode du « <b>premier arrivé premier servi</b> »
Autres fromages affinés (0406.90.99)	45 %		



### Importations mexicaines en 2018

- 241 M €
- 66 585 t dont :  
0406.90.04 **11 500 t** européennes  
0406.90.99 **1350 t** européennes



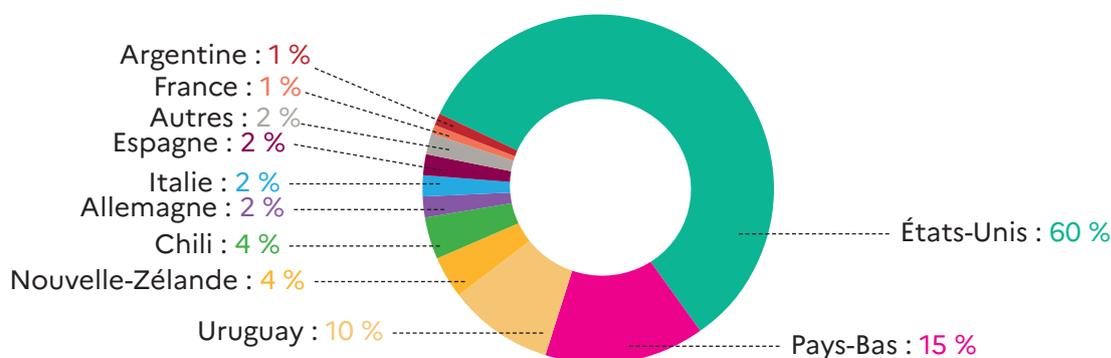
### Exportations françaises en 2018

- 210 t (dont 80% pour la catégorie 0406.90.04) pour 1,6 M €
- soit 1 % des importations mexicaines



- **Consommation** : 2,83 kg/ an (contre 20 kg/an en France)
- **Production** : 140 000 t de fromages au lait de vache
- **Importateur net** : -229 M € de solde commercial (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# FROMAGES À PÂTE PERSILLÉE

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du « Penicillium roqueforti » (0406.40.01)	20 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>7 ans</b> jusqu'à libéralisation complète



### Importations mexicaines en 2018

- 3,3 M €
- 529 t



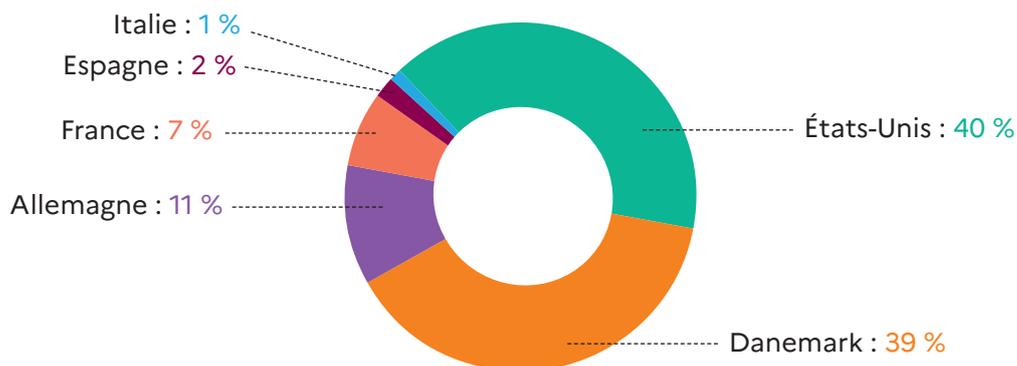
### Exportations françaises en 2018

- 14 t pour 0,2 M €
- soit 7 % des importations mexicaines



- **Importateur net** : - 3,3 M € de solde commercial (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Poudre de lait écrémé (0402.10.01)	50 %	Quota à <b>taux zéro</b> pour les européens: jusqu'à <b>50 000 t</b> au bout de <b>5 ans</b> Répartition par enchères pendant 3 ans puis méthode du « <b>premier arrivé premier servi</b> »



### Importations mexicaines en 2018

- 590 M €
- 360 360 t



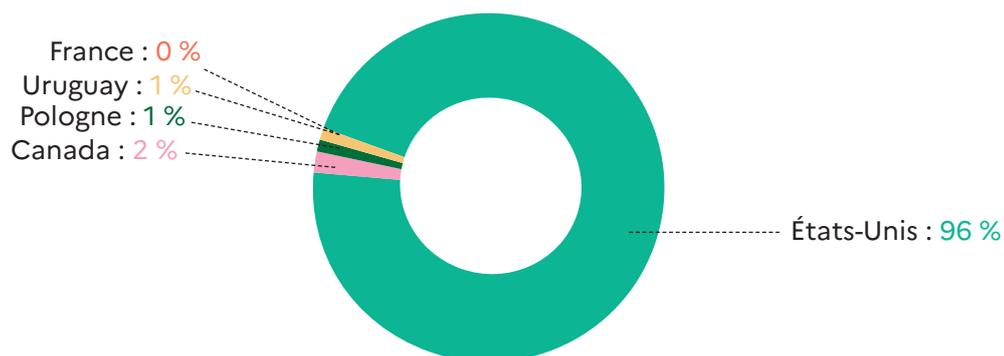
### Exportations françaises en 2018

- 105 t pour 0,3 M €
- soit moins de 1 % des importations mexicaines



- Production : 258 741 t
- Importateur net : -574 M € de solde commercial (2018)
- Premier importateur mondial de poudre de lait

### Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# PRÉPARATIONS À BASE DE LAIT

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation	
Teneur en matière sèche du lait <b>supérieure à 10 %</b> . Produit conditionné pour la vente au détail et vendu comme ingrédient pour la fabrication de produits alimentaires comme les gâteaux (1901.90.04)	10 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>7 ans</b> jusqu'à libéralisation complète	
Teneur en matière sèche du lait comprise <b>entre 10 % et 50 %</b> (1901.90.03)		Quota à <b>taux zéro : 3 000 t</b> dès la <b>1<sup>ère</sup> année</b>	Répartition par <b>enchères</b> pendant 5 ans puis méthode du « <b>premier arrivé premier servi</b> »
Teneur en matière sèche du lait <b>supérieure à 50 %</b> (1905.90.05)	45 %	Quota à <b>taux zéro : 10 000 t</b> dès la <b>1<sup>ère</sup> année</b>	



### Importations mexicaines en 2018

- 42 M €
- 29 180 t dont :  
1901.90.03 **1500 t** européennes  
1905.90.05 **4024 t** européennes



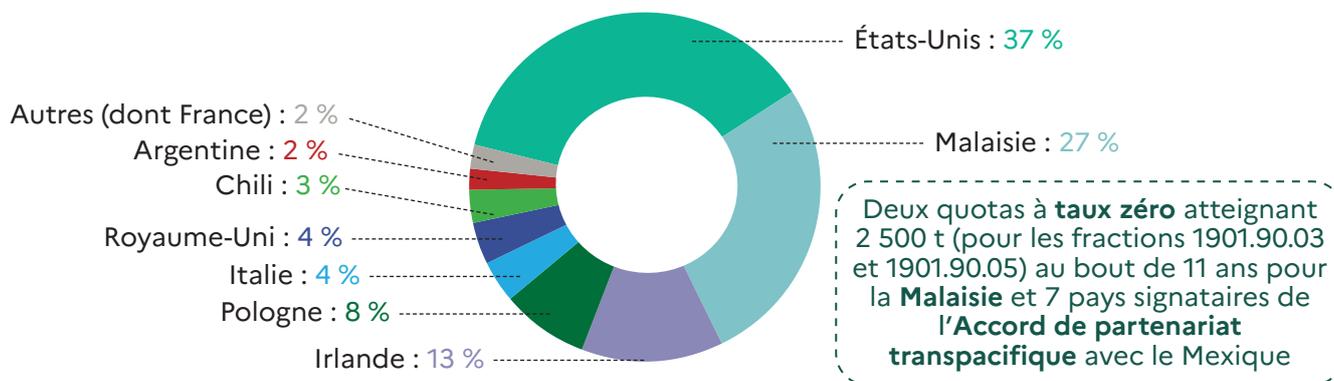
### Exportations françaises en 2018

- 99 t (100 % de la fraction 1901.90.03) pour 0,2 M €
- soit 0,5 % des importations mexicaines



- **Exportateur net** : +7,3 M € de solde commercial (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



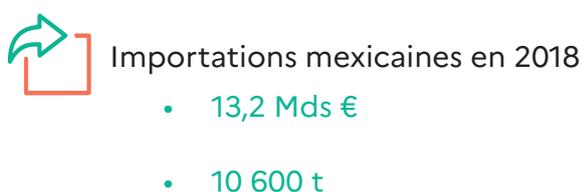
Source : Trade Map et SIAVI



# CONFITURES ET PRÉPARATIONS DE FRUITS CUITS

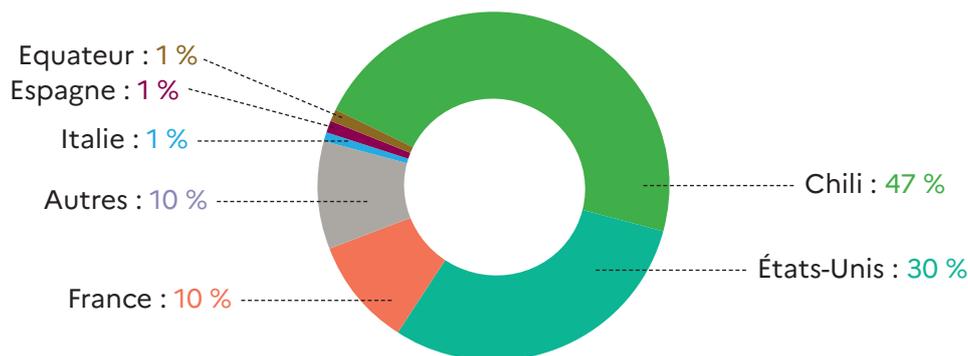
■ Marché actuellement **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Confitures, gelées, purées et pâtes de fruits cuits, non destinées aux diabétiques et sans agrumes (2007.99.04 et 2007.99.99)	20 % +0,36 USD/kg de sucre	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>3 ans</b> jusqu'à libéralisation complète



- Exportateur net : +3,6 M€ de solde commercial (2018)

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## TÉMOIGNAGE DE THOMAS LAPORTE - Février 2020 FONDATEUR DE L'ENTREPRISE INTEOH CONSULTING



Les produits agroalimentaires français méritent d'être mieux connus au Mexique. Pour cela, les entreprises doivent organiser des dégustations, participer à des salons et faire de la pédagogie auprès des consommateurs mexicains, en leur montrant par exemple, l'importance de lire les listes d'ingrédients sur les étiquettes pour différencier un bon produit d'un mauvais produit.

Les consommateurs mexicains seront ainsi plus aptes à valoriser les produits français pour leur qualité de fabrication, en plus de la qualité gustative.

Le coût du transport maritime ne constitue pas un « désavantage compétitif » pour exporter au Mexique car le coût du transport terrestre pour les produits exportés depuis les États-Unis peut aussi être élevé.

Avec le nouvel accord commercial, les produits français seront plus compétitifs sur le marché mexicain et pourront mieux rivaliser avec les produits étasuniens, que ce soit en BtoB ou en BtoC.



**Inteoh Consulting**  
est une entreprise  
franco-mexicaine basée au  
Mexique depuis 2013, qui  
effectue des études de  
marché et accompagne les  
entreprises françaises qui  
souhaitent exporter au Mexique.



# GLACES

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Glaces contenant éventuellement du cacao (2105.00.01)	20 % +0,36 USD/kg de sucre	Quota à <b>taux zéro : 500 t</b> dès la première année Répartition par <b>enchères</b>



### Importations mexicaines en 2018

- 46 M €
- 24 366 t dont :
  - France : 64 %
  - Italie : 22 %
  - Espagne : 10 %
  - Allemagne : 4 %



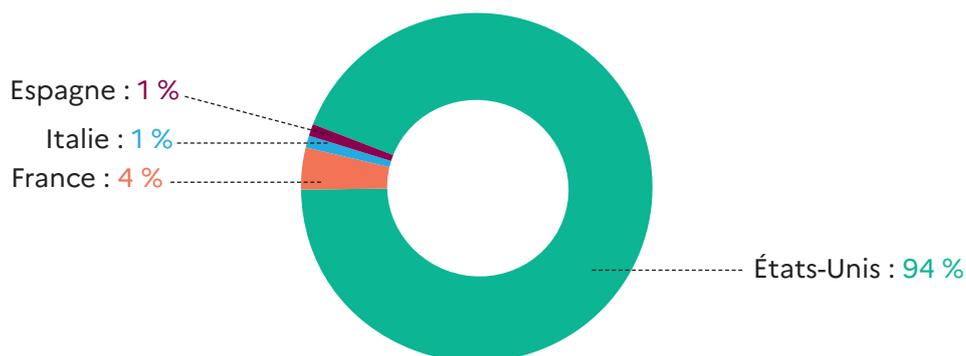
### Exportations françaises en 2018

- 420 t pour 1,7 M €
- soit 4 % des importations mexicaines



- **Importateur net** : solde commercial de -45 M € (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## ■ Glaces françaises : un produit bien positionné sur le marché mexicain

Tendances observées sur le marché mexicain (Euromonitor, 2019) :

- Multipack de glaces emballées dans des portions individuelles: encourage la fréquence de consommation ;
- Des glaces de plus en plus qualitatives, nutritives et moins caloriques ;
- Apparition de saveurs innovantes: matcha, fruit de la passion, avocat (marché de niche).



# BISCUITS DIVERS ET PRODUITS DE LA BOULANGERIE

- Marché actuellement **OUVERT** aux exportateurs français  
**FERMÉ** pour les produits contenant de la gélatine de porc

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Biscuits sucrés, additionnés d'édulcorants (1905.31.01)	10 % +0,36 USD/kg de sucre	<b>Libéralisation immédiate</b>
Biscuits sucrés, additionnés d'édulcorants (1905.31.01)		
Produits de la boulangerie (1905.90.99)	10 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>5 ans</b> jusqu'à libéralisation complète



Importations mexicaines en 2018

- 262 M €
- 90 860 t



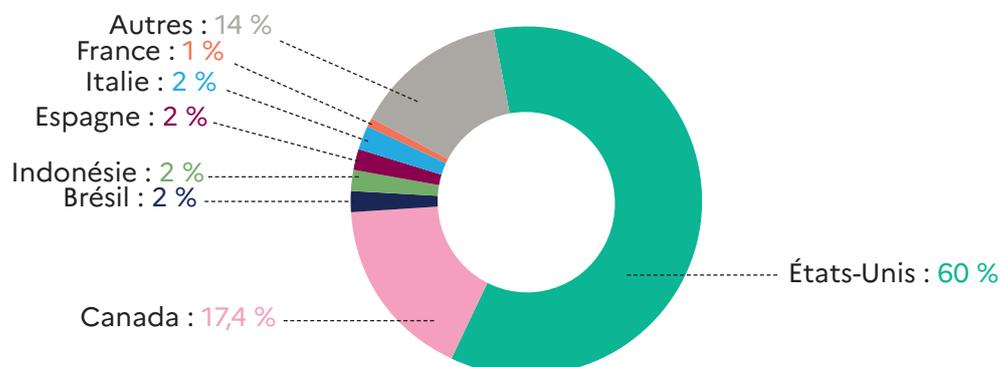
Exportations françaises en 2018

- 580 t (dont 67 % pour les produits de la boulangerie) pour 3,2 M €
- soit environ 1 % de la part de marché mexicain



- Exportateur net : +995 M € de solde commercial (2018)

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## TÉMOIGNAGE DE FRÉDÉRIC NEAU - Février 2020

### RESPONSABLE DE LA ZONE EXPORT MEXIQUE-AMÉRIQUE CENTRALE CHEZ BRIDOR



Le marché de la Boulangerie Viennoiserie Pâtisserie est très particulier au Mexique : malgré l'existence d'un artisanat et d'un savoir-faire typique, les Mexicains sont ouverts à la nouveauté aussi bien en termes de qualité que de technique. Beaucoup de Mexicains ont voyagé et apprécient de pouvoir désormais consommer chez eux des pains et des viennoiseries françaises de qualité à prix abordables.

Malgré un environnement économique et sécuritaire qui se dégrade, le Mexique continue à être un pays d'investisseurs où tout type de projet peut être étudié et mis en place rapidement. S'il est bon et mené par des personnes sérieuses, il fonctionnera. Si au contraire il est mal élaboré ou mené par des personnes peu rigoureuses ou peu scrupuleuses, il échouera.

Mes conseils pour les entreprises françaises qui souhaitent exporter au Mexique sont les suivants : il faut clairement une présence locale permanente pour bien connaître le marché et les différents acteurs du secteur. Les Mexicains aiment avoir un interlocuteur physique localement disponible pour tisser des liens personnels, ce qui constitue un travail régulier et de longue haleine. Enfin, pour mener un projet dans ce pays il faut le suivre en permanence et le pousser sans cesse. Si on le laisse à nos partenaires sans contrôle, il n'avancera pas.

La présence d'une importante communauté française ainsi que de nombreuses entreprises françaises offre un support et un réseau solide. Travailler en équipe et mutualiser les moyens autant promotionnels que logistiques est quelque chose de précieux.



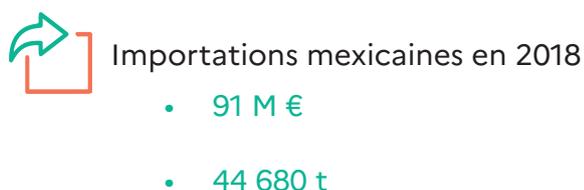
**Bridor** est présent depuis 2016 au Mexique. L'entreprise produit et exporte du pain et des viennoiseries congelées pour le secteur Horeca dans de nombreuses villes du Mexique ainsi que dans les pays d'Amérique centrale.



# CONFISERIES SANS CACAO

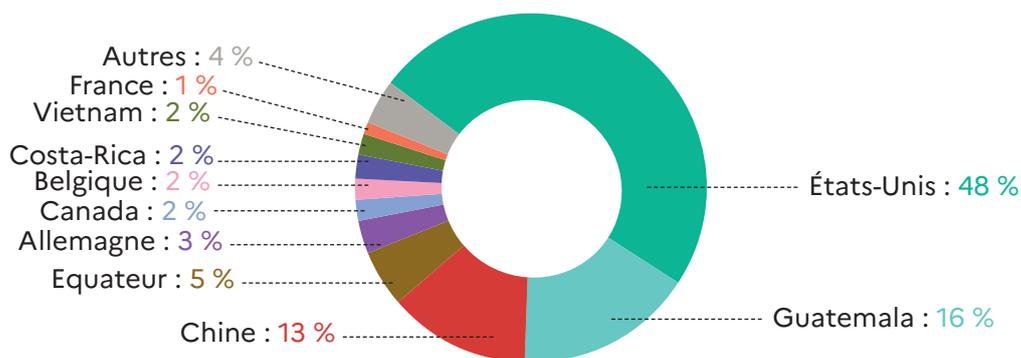
## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Confiseries sans cacao, à l'exclusion des gommes à mâcher (1704.90.99)	20 % +0,36 USD/kg de sucre	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>5 ans</b> jusqu'à libéralisation complète



- **Exportateur net** : + 840 M € de solde commercial (2018)

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## TÉMOIGNAGE DE MARIE PIERRE DIÉ SANCHEZ - Février 2020 DIRECTRICE DE L'ÉPICERIE FRANÇAISE AU MEXIQUE



Le potentiel de marché pour les produits alimentaires français commercialisés au Mexique est très important. Ce potentiel est pourtant sous-exploité, les produits français étant encore peu commercialisés et souvent méconnus des Mexicains.

Les tarifs douaniers représentent aujourd'hui un surcoût important pour de nombreux produits français importés au Mexique. Pour autant, le prix élevé de ces produits n'est pas un frein à la consommation pour une partie de la population mexicaine. En ce sens, l'alimentation un véritable marqueur social au Mexique. Par ailleurs, les Mexicains ont une véritable culture de la gastronomie et un rapport souvent « émotionnel et impulsif » à la nourriture.

Je considère que tous les produits français ont un fort potentiel de croissance sur le marché mexicain. Les plats préparés et en conserve, l'alimentation infantile, les produits gourmets ainsi que les produits bio et sans gluten constituent notamment un marché de niche en développement.

Les entreprises françaises qui souhaitent exporter au Mexique doivent prendre en compte les spécificités culturelles de l'environnement des affaires mexicain. Je recommande très fortement de recourir à un importateur qui connaisse bien le système mexicain et qui puisse accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives.

Il me paraît également important d'avoir un partenaire local de confiance, non seulement pour pénétrer le marché mexicain mais aussi pour s'y installer.



**L'Épicerie Française**  
depuis 2015, importe et commercialise des produits français au Mexique à travers différents circuits de distribution (commerce en ligne, secteur Horeca et grande distribution)



# PRÉPARATIONS OU CONSERVES DE FOIE

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Préparations ou conserves de foie (à l'exception du foie de coq, de poule et de dinde) (1602.20.99)	20 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>5 ans</b> jusqu'à libéralisation complète



### Importations mexicaines en 2018

- 1,4 M €
- 112 t



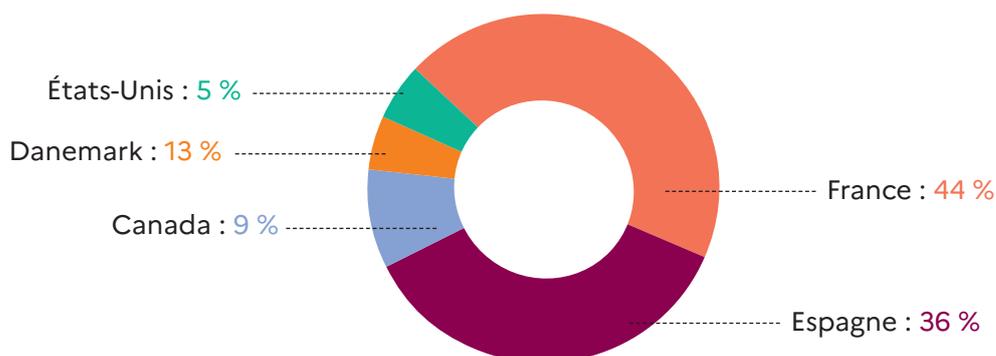
### Exportations françaises en 2018

- 16 t pour 0,6 M €
- soit 44 % des importations mexicaines



- **Importateur net** : solde commercial de -1,4 M € (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# MALT

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Malt, non-torréfié, non cuit (1107.10.01) ; malt, torréfié, cuit (1107.20.01)	15 %	<b>Libéralisation complète</b> dès la mise en œuvre de l'accord



### Importations mexicaines en 2018

- 286 M €
- 612 894 t dont 99 % de malt non-torréfié



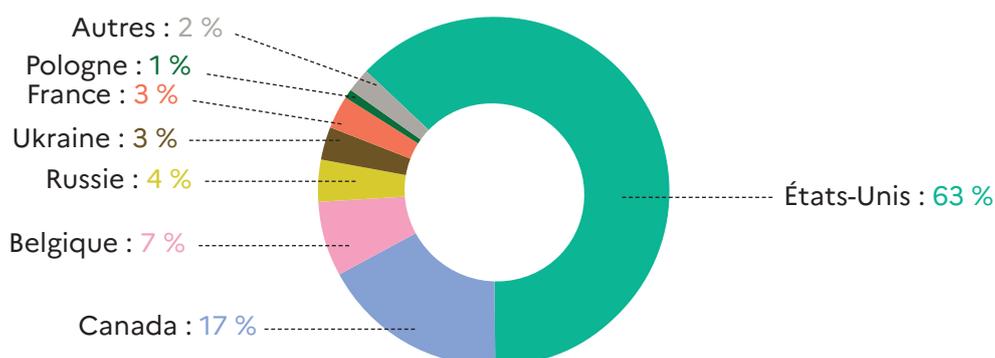
### Exportations françaises en 2018

- 20 835 t pour 7,9 M € (dont 99 % de malt non torréfié)
- soit 3 % des importations mexicaines



- **Importateur net** : solde commercial de -286 M € (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI





## MARCHÉS DÉJÀ LIBÉRALISÉS, À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE



# ALIMENTS POUR CHIENS OU CHATS

■ Marché actuellement **OUVERT** aux exportateurs français  
(2309.10.01)



Importations mexicaines en 2018

- 89 M €
- 54 000 t



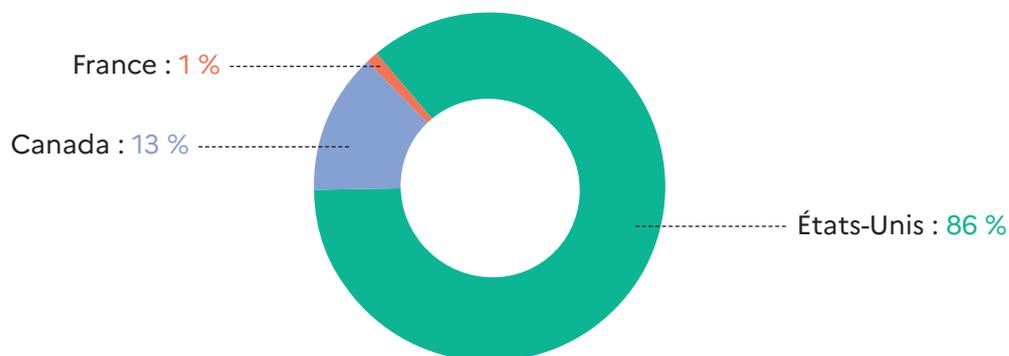
Exportations françaises en 2018

- 434 t pour 1 M €
- soit environ 1 % de part de marché



- Marché déjà libéralisé
- Importateur net : -15 M € de solde commercial (2018)

Pays fournisseurs en 2018



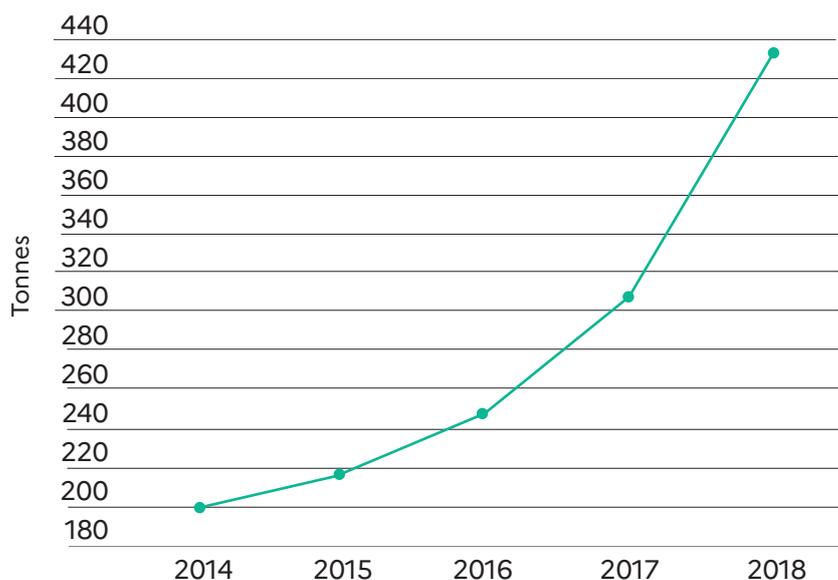
Source : Trade Map et SIAVI



## ■ Aliments pour chiens et chats: un marché en forte progression au Mexique

- Croissance exponentielle du nombre d'animaux domestiques au Mexique : 27,5 M de chiens et 8,5 M de chats en 2016 ;
- Tendance à l'humanisation des animaux domestiques: très grande attention portée au bien être animal notamment en matière d'alimentation ;
- Les importations de Petfood concernent majoritairement des produits « super Premium » ;
- La demande mexicaine pour l'alimentation des animaux domestiques devrait continuer de croître dans les prochaines années (Euromonitor, 2019).

Évolution des exportations françaises d'aliments pour chats et chiens au Mexique



+ 120 % de volume d'exportations d'aliments pour chiens et chats, de la France vers le Mexique, entre 2014 et 2018

# CHAMPAGNE

## ■ Marché actuellement **OUVERT** aux exportateurs français (2204.10.01)



Importations mexicaines en 2018

- 24,8 M €
- 1 187 000 L



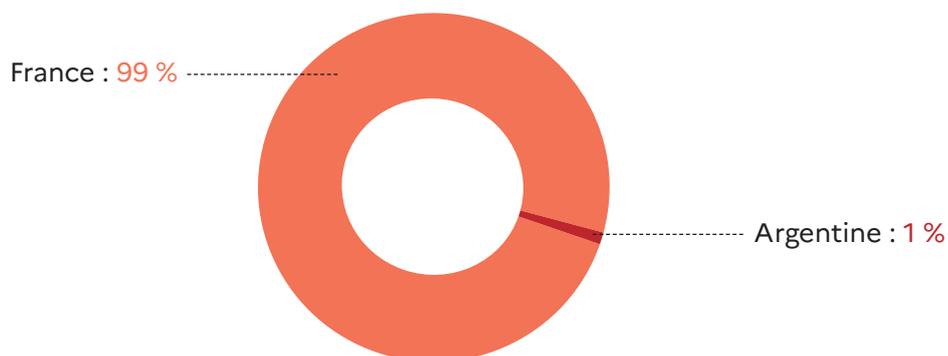
Exportations françaises en 2018

- 1 174 000 L pour 24,7 M €
- soit près de 100 %  
des importations mexicaines



- Marché déjà libéralisé
- Importateur net : solde commercial de -24,7 M € (2018)
- Les ventes de champagne enregistrent une **croissance forte et continue** au Mexique. Le champagne est devenu un **produit à la mode** chez les jeunes adultes à revenu élevé et chez les Milléniaux.

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# VINS\*

## ■ Marché actuellement **OUVERT** aux exportateurs français



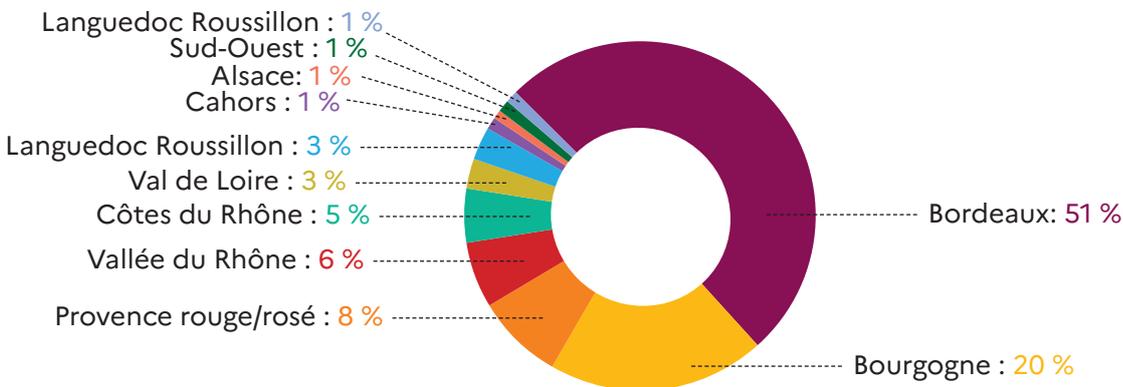
Importations mexicaines en 2018

- 131 M €
- 46 510 000 L



Exportations françaises en 2018

- 1 758 000 L pour 13 M €
- soit 10 % des importations mexicaines

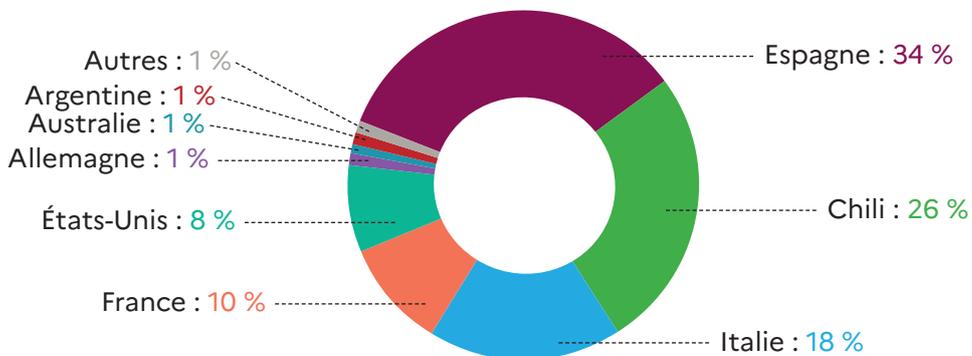


Source : Business France, 2019



- **Marché déjà libéralisé**
- **Importateur net** : solde commercial de 170 M € (2018) (22.04.21) – Source : trademap
- **Consommation** : 950 mL/habitant (2019), chiffre en constante augmentation

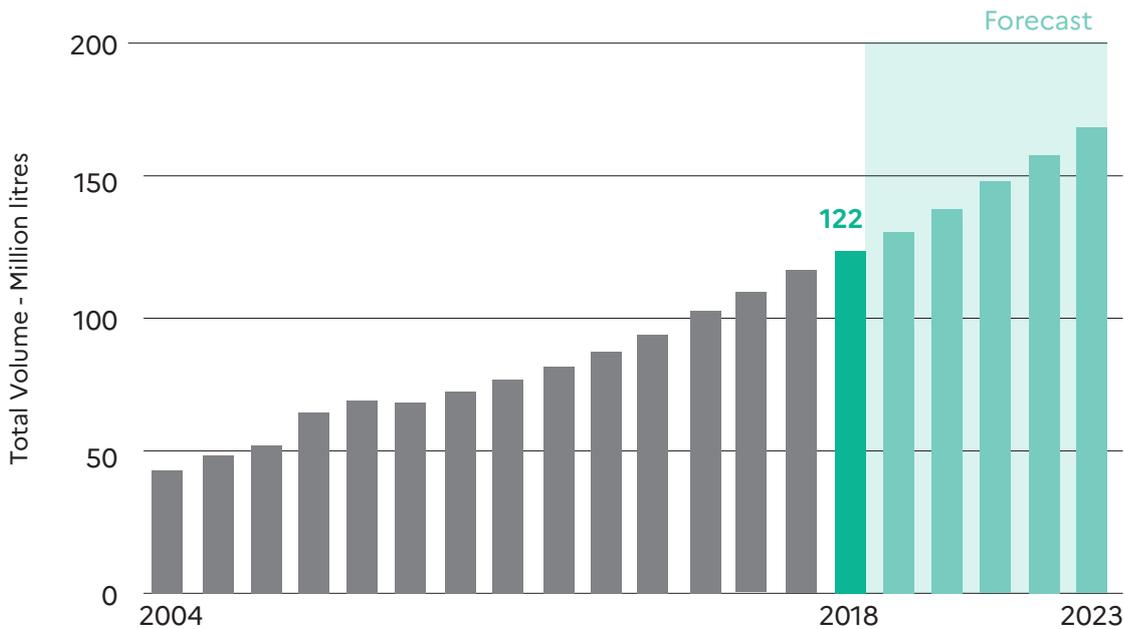
Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## ■ Vins : un marché en forte croissance au Mexique

Progression des ventes de vins au Mexique, toutes catégories



Source : Euromonitor International, 2019

Dont :



- 64 % de vins européens: populaires et reconnus pour leur haut niveau qualitatif
- 36 % de vins chiliens et argentins : appréciés pour leur rapport qualité/prix

Habitudes de consommation de vin au Mexique



- Les vins à prix moyen, entre \$ 65-140 MXN (3 € - 6,3 €), sont les vins les plus achetés ;
- Les vins frais, accessibles, et « éducatifs », tels que des rosés, ou des rouges fruités et ronds sont souvent très appréciés (notamment les vins chiliens et espagnols) ;
- Les vins français bénéficient d'une image de tradition, de qualité, qui plait aux mexicains. Sur le créneau haut-de-gamme, les vins français sont les plus appréciés.

Source : Business France, 2019

# GRAINES DE TOMATES À ENSEMENCER

■ Marché actuellement **OUVERT** aux exportateurs français  
(12.09.91.02)



Importations mexicaines en 2018

- 95 M €
- 9 t



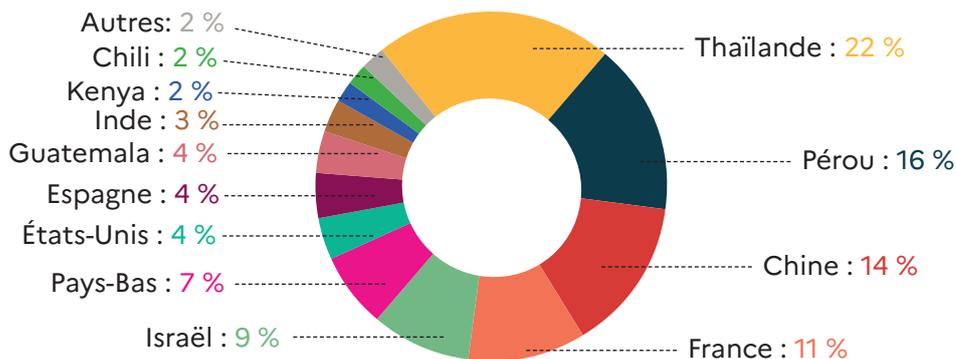
Exportations françaises en 2018

- 0,5 t pour 10,8 M €
- soit environ 11 % de part de marché
- Première semence de légume exportée par la France au Mexique



- Marché déjà libéralisé
- Importateur net : solde commercial de -95 M € (2018)
- Première semence de légume importée par le Mexique

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# GRAINES DE CAROTTES À ENSEMENCER

■ Marché actuellement **OUVERT** aux exportateurs français  
(12.09.91.03)



Importations mexicaines en 2018

- 9,3 M €
- 88 t



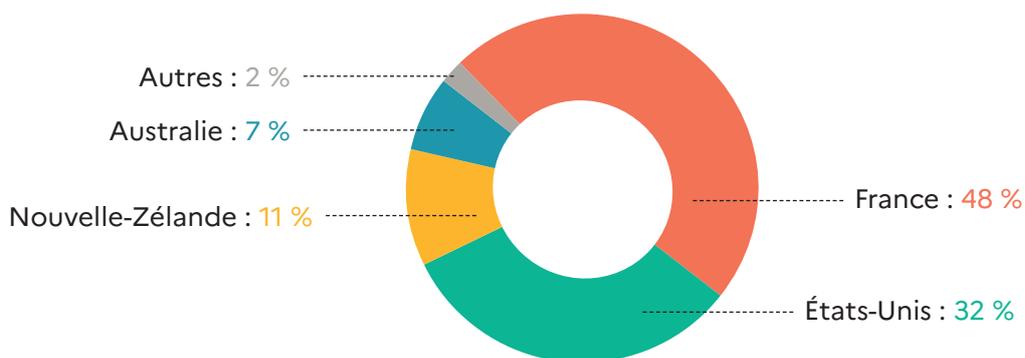
Exportations françaises en 2018

- 35 t pour 4,4 M €
- soit environ 48 % de part de marché
- Premier fournisseur du Mexique



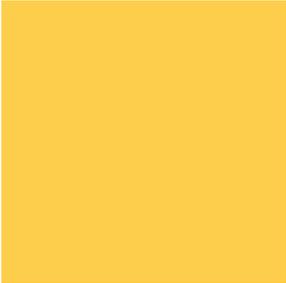
- Marché déjà libéralisé
- Importateur net : -9,2 M € de (2018)

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI





## ACCÈS AU MARCHÉ À NÉGOCIER OU À FACILITER



# VIANDE DE PORC

- **Marché OUVERT** aux exportateurs français depuis 2017 sauf pour les abats **15 établissements** agréés avec des conditions d'inspection post-mortem des carcasses spécifiques

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Viande de porc (0203.11.01 jusqu'à 0203.22.01)	20 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>7 ans</b> jusqu'à libéralisation complète
Longes de porc, avec ou sans os (ex 0203.29.99)		Quota à <b>taux zéro : 10 000 t</b> dès la première année



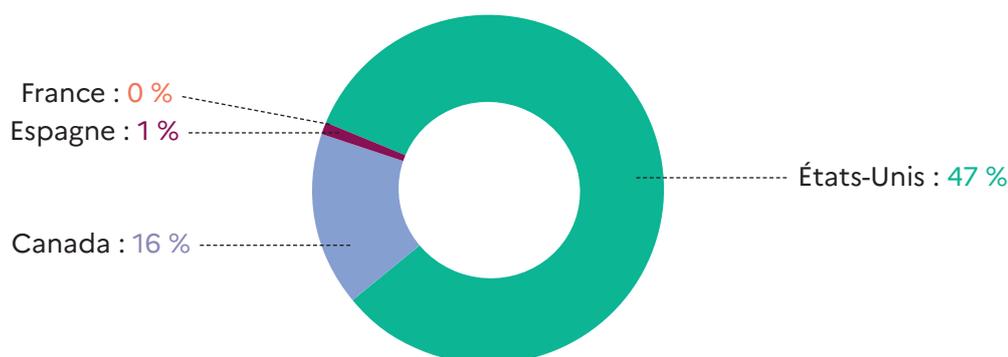
## Importations mexicaines en 2018

- 1,2 Mds €
- 885 750 t



- **Consommation** : 18 kg/an/habitant
- **Production** : 17 M de têtes et 1,5 M t de viande de porc (2019)
- **Importateur net** : -766 M € de solde commercial (2017)

## Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI



# POULET DÉSOSSÉ MÉCANIQUEMENT

- **Marché en cours de NÉGOCIATION**  
**Demande de prérequis effectuée en mai 2019**

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Poulet désossé mécaniquement frais/ réfrigéré (0207.13.01) ou congelé (0207.14.01)	100 %	<b>Libéralisation complète</b> dès la mise en œuvre de l'accord



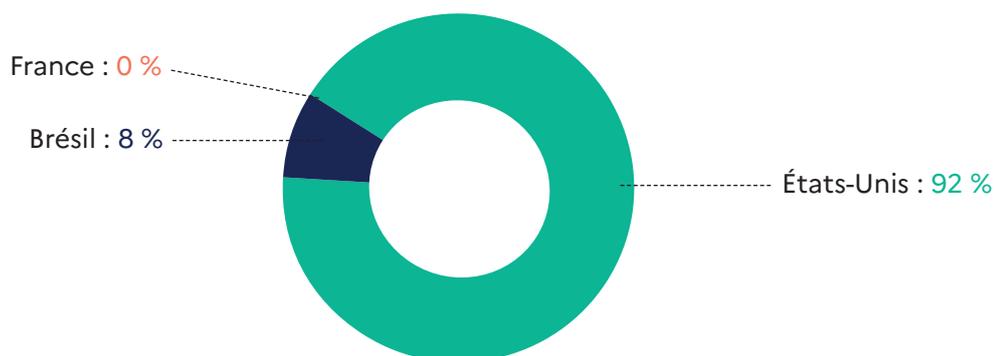
## Importations mexicaines en 2018

- 92 M €
- 195 000 t dont 85 % pour la fraction congelée



- **Consommation de volaille** : 31,5 kg/an/habitant
- **Première viande** consommée au Mexique
- **Production** : 556 M de tête (2017)
- **Importateur net** : -104 M€ de solde commercial (2018)

## Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# DINDE DÉSOSSÉE MÉCANIQUEMENT

- **Marché en cours de NÉGOCIATION**  
**Demande de prérequis effectuée en mai 2019**

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Dinde désossée mécaniquement fraîche/ réfrigérée (0207.26.01) ou congelée (0207.27.01)	100 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>7 ans</b> jusqu'à libéralisation complète



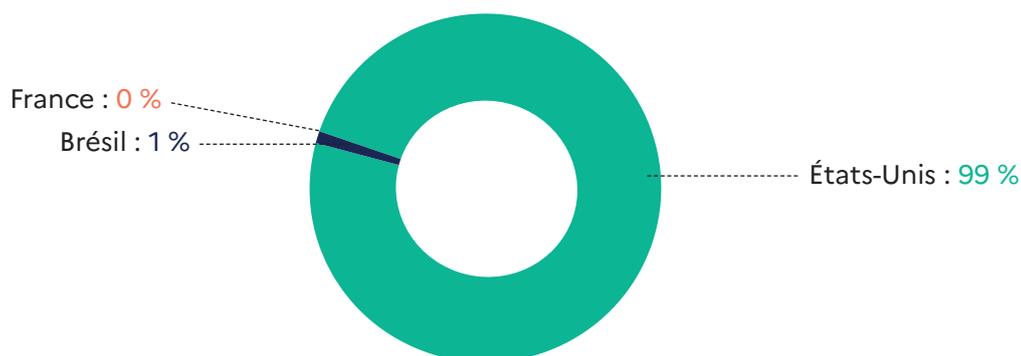
## Importations mexicaines en 2018

- 12 M €
- 19 300 t dont 80 % pour la fraction fraîche et réfrigérée



- **Consommation de volaille** : 31,5 kg/an/habitant
- **Production** : 3,7 M de tête (2017)
- **Importateur net** : -12 M € de solde commercial (2018)

## Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# CANARD NON DÉCOUPÉ

■ Marché en cours de **NÉGOCIATION**

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Canards domestiques congelés et non découpés (0207.42.01)	45 %	<b>Libéralisation complète</b> dès la mise en œuvre de l'accord



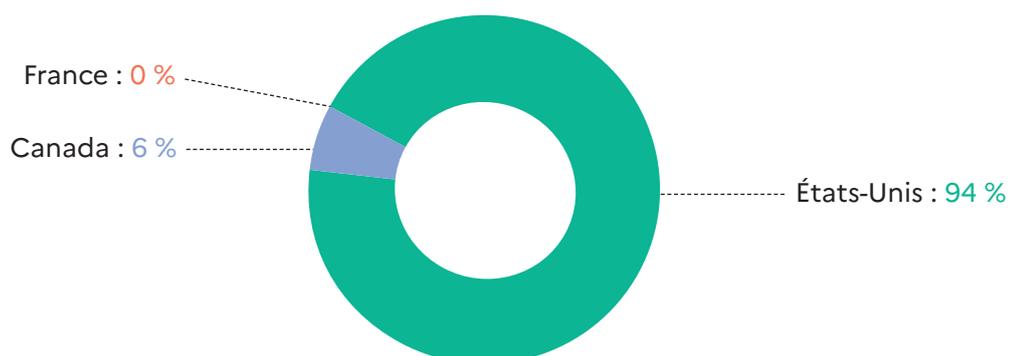
Importations mexicaines en 2018

- 3 M €
- 882 t



- **Production** : 8,5 M de tête (2017)
- **Importateur net** : -12 M € de solde commercial (2018)

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## TÉMOIGNAGE DE MILDRED VILLANUEVA - Février 2020

### RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES POUR LE GROUPE SIGMA ALIMENTOS



La viande blanche est la plus consommée par les mexicains. Nous sommes le deuxième pays qui consomme le plus de viande en Amérique latine, derrière le Brésil. Nous sommes également le deuxième importateur mondial de viande de volaille, avec une balance commerciale très déficitaire pour cette marchandise.

Le marché mexicain de la viande de volaille est très particulier: on y commercialise surtout du poulet entier ou vivant ainsi que de la viande transformée telle que les saucisses ou la charcuterie. Pour cette raison, nous avons besoin d'importer de la viande mécaniquement désossée en provenance de l'Union européenne.

En 2019, le Mexique a ouvert deux quotas sans droit de douane: le premier pour la viande de poulet et de dinde mécaniquement désossée, automatiquement renouvelé, le second pour l'importation de 500 000 tonnes de morceaux de poulets attribués selon la méthode du "premier arrivé, premier servi" appliqué par les mexicains.

Aujourd'hui, la viande de poulet européenne exportée au Mexique est fortement taxée. Avec le nouvel accord, la viande de volaille mécaniquement désossée sera complètement exemptée de droits de douane dès la première année d'entrée en vigueur de l'accord commercial. Ceci nous permettra d'importer davantage de volume de poulet européen de façon à satisfaire la demande mexicaine qui ne cesse d'augmenter.



**Sigma alimentos** est spécialisé dans la fabrication et la distribution d'aliments réfrigérés. Il s'agit du plus grand groupe de transformation du Mexique. Sigma alimentos fait partie du Conseil mexicain de la viande (COMERCARNE) qui représente les intérêts des entreprises de la filière viande.



# POMMES

## ■ Marché en cours de **NÉGOCIATION**

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Pommes (0808.10.01)	20 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane sur <b>10 ans</b> jusqu'à libéralisation complète



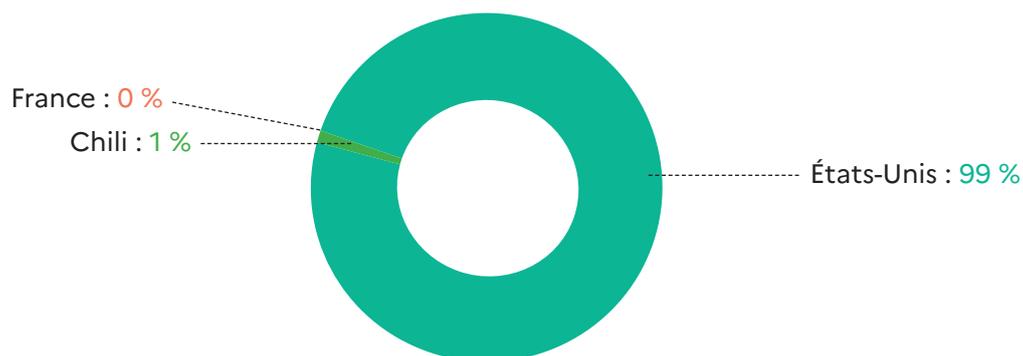
### Importations mexicaines en 2018

- 256 M €
- 278 860 t



- **Consommation** : 8,1 kg/an/habitant
- **Production** : 0,758 Mt en 2018 (20<sup>ème</sup> producteur mondial)
- **Importateur net** : -180 M € de solde commercial (2018)

### Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## TÉMOIGNAGE DE ANNE LOISY - Février 2020

# CHARGÉE DE L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS FRAIS D'ORIGINE EUROPÉENNE CHEZ GRUPO TARAHUMARA



Le Mexique est aujourd'hui largement dépendant des Etats-Unis pour l'importation de pommes, avec plus de 90 % des pommes importées depuis l'Etat de Washington. Cette situation rend le Mexique particulièrement vulnérable vis-à-vis des Etats-Unis, dont dépendent les prix sur le marché des pommes au Mexique.

Le Mexique reconnaît la nécessité de diversifier l'origine géographique de ses importations et se montre très intéressé par les pommes françaises. Ces dernières présentent des caractéristiques (qualité, taille, variétés) complémentaires à celles de l'offre mexicaine. Le Mexique produit en majorité des pommes de petite taille de la variété Golden. Les pommes françaises de la variété Granny Smith, Gala ainsi que les pommes Golden de plus grande taille permettraient de proposer une offre complémentaire et de qualité au Mexique.

Avec le nouvel accord, les pommes françaises, actuellement taxées à hauteur de 20 %, seront progressivement libéralisées sur 10 ans, soit une baisse des droits de douane de 2 % par an. Cette baisse de droits de douanes permettra aux pommes françaises de gagner en compétitivité face aux pommes d'origine étasuniennes qui ont accès au marché mexicain sans droit de douane.

Dernier exemple qui illustre les opportunités potentielles de marché pour les pommes françaises au Mexique : en réplique aux droits de douanes mis en place par les Etats-Unis sur l'acier et l'aluminium mexicain, les pommes d'origine étasuniennes se sont vues imposer une taxe de 20 % entre septembre 2018 et avril 2019, soit un niveau de droit de douane équivalent aux pommes françaises.



**Grupo Tarahumara** est une entreprise mexicaine spécialisée dans la commercialisation de fruits et de légumes pour le Mexique. La pomme est actuellement le produit le plus commercialisé par l'entreprise.

Depuis plusieurs années, Grupo Tarahumara cherche à promouvoir l'importation de pommes françaises depuis le Mexique.



# 3

## Aspects sanitaires et phytosanitaires



## ■ Principales avancées du nouvel accord



**L'Union européenne** devient l'**unique entité sanitaire** reconnue par le Mexique.

- **Principe de régionalisation** : en cas d'épidémie ou de maladie, le commerce est uniquement restreint à la zone géographique affectée.
- **Principe de pre-listing** : les établissements qui exportent ne seront pas soumis à des inspections s'ils figurent sur la liste approuvée par le pays importateur.
- **Annulation de la preclearance** (contrôle des marchandises dans le pays de départ par les agents douaniers du service d'arrivée) pour les produits végétaux.
- **Reconnaissance du principe de précaution** pour l'évaluation des risques.
- **Harmonisation des prérequis sanitaires** pour l'exportation vers le Mexique lorsque les Etats membres présentent les mêmes conditions sanitaires et phytosanitaires.
- **Coopération renforcée** en matière de lutte contre l'antibiorésistance et le bien être animal.
- **Création d'un comité** en charge des mesures sanitaires et phytosanitaires.



Vigilance pour la mise en œuvre des dispositions

Ne porte pas sur l'harmonisation des normes de production



Chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires : [trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/april/tradoc\\_156798.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/april/tradoc_156798.pdf)



## ■ Accès au marché pour les produits animaux

Secteur	Typologie	Accès au marché
Animaux vivants	Ruminants	Marché fermé
	Porcins	Marché fermé
	Volaille	Marché fermé
	Équins	De reproduction, de sport, de compétition
	Canins	Chiens de compagnie, de sport, de travail ou pour la recherche
	Félins	Chats de compagnie
	Escargots	Helix Aspersa
Génétique animale	Ruminants	Embryons et semences de bovins, caprins, ovins
	Porcins	Marché fermé
	Volaille	Œufs à couver, canetons de 3 jours ou plus, oisillons d'un jour
	Équins	Semences
Alimentation animale/ sous produits	Feed	Lait et produits laitiers ; lactoreplaceurs ; facteurs d'appétence ; protéines animales transformées (farine de poisson, de porc et de volaille), aliments équilibrés, compléments et suppléments alimentaires
	Pet food	
	Technique	Sang et ses composants, cuirs, trophées de chasse
DAOA (denrées animales et d'origine animale)	Laits et produits laitiers	Lait de bovin, ovin, caprin ; préparations alimentaires à base de produits laitiers
	Œufs et miel	Ovoproduits traités thermiquement ; œufs de consommation ; préparations alimentaires à base d'ovoproduits traités ; thermiquement ; compléments alimentaires d'origine apicole ; miel et gelée royale
	Viandes et PABV Rum	Protéines hydrolysées de bovin, compléments et suppléments alimentaires d'origine bovine
	Viandes et PABV Porc	Viande de porc traitée thermiquement (y compris les pâtés), préparations alimentaires à base de viande de porc traitée thermiquement, compléments et suppléments alimentaires d'origine porcine
		Jambons et palettes affinés, viande de porc crue (à l'exception des abats)
		Produits carnés fermentés séchés (non traités thermiquement) dont saucissons, pour les espèces PC et BV
	Viandes et PABV Vol	Viande de volaille déshydratée, pâtés (dont foie gras), préparations alimentaires de viande de volaille traitée thermiquement, compléments et suppléments alimentaires d'origine avicole
Viande de volaille non traitée thermiquement (en cours de négociation)		
Produits pêche	Poissons de toutes les espèces, éponges marines, mollusques, mélanges et préparations alimentaires à base de produits aquatiques	

Ouvert sous conditions 

Marché fermé 

Marché ouvert 

## ■ Accès au marché pour les produits végétaux et les produits transformés

Secteur	Typologie	Accès au marché
Génétique végétale	Semences	Environ 140 autorisées Autres semences
	Plants	Boutures de menthe, œillet, hortensia, poinsettia, rosier ; Plants d'orchidées et roses ; plantules de framboisier et de pommier ; sarment de vigne
Produits végétaux	Fruits	Pommes (en cours de négociation)
	Légumes	Navet, champignons, endives
		Autres légumes
	Cacao, thé, café et leurs dérivés	Cacao
		Autres produits que le cacao
	Céréales, protéagineux et dérivés	Orge, colza, maïs, blé, produits transformés à base de malt d'orge
Autres céréales, protéagineux et dérivés		
Horticulture	Fleurs fraîches et coupées : plus de 100 espèces	
	Autres fleurs	
Boissons	Boissons alcoolisées	
	Jus	
	Autres boissons non alcoolisées	
Produits de la boulangerie		

Marché fermé 

Marché ouvert 

## ■ Étiquetage des aliments et des boissons non alcoolisées pré-emballées

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : obligation d'apposer des **piles énergétiques** présentant les informations nutritionnelles



### Octobre 2019 :

- **Nouvelle loi mexicaine sur l'étiquetage** des produits présentant des niveaux élevés de sucre, sel, graisses et calories ;
- **Système d'étiquetage** inspiré du modèle chilien ;
- **Entrée en vigueur** prévue en octobre 2020.

	Énergie	Sucre	Graisses saturées	Acides gras trans	Sel
Contenu solide pour 100 g	275 kcal totales	10 % de l'énergie totale provient des sucres libres	10 % de l'énergie totale provient des graisses saturées	1 % de l'énergie totale provient des acides gras trans	1 mg de sel par kcal ou 300 mg
Contenu liquide pour 100 ml	70 kcals totales ou 8 kcals de sucres libres				
Pictogramme	 SECRETARIA DE SALUD	 SECRETARIA DE SALUD	 SECRETARIA DE SALUD	 SECRETARIA DE SALUD	 SECRETARIA DE SALUD



- Le pictogramme suivant « **contient des édulcorants, à éviter pour les enfants** » est obligatoire pour les produits contenant dans leur liste d'ingrédients des édulcorants synthétiques ou naturels, non caloriques ou polyalcools.
- La mention « **Contient de la caféine- éviter pour les enfants** » doit être apposée sur tout produit contenant de la caféine ajoutée, quelle que soit la quantité.

# 4

## Indications géographiques et appellations protégées



## ■ Des indications géographiques (IG) protégées avec le nouvel accord UE-Mexique

**340 IG** européennes protégées pour les vins et les denrées alimentaires dont **75 IG** françaises dont 39 vins et 22 fromages :



- Niveau de protection correspondant à celui de l'accord ADPIC de l'OMC
- Fin des usages génériques
- Liste ouverte : possibilité d'ajouter de nouvelles IG après avoir été soumises à une procédure d'opposition
- Protection des IG incluses dans l'Arrangement de Lisbonne
- Protection maintenue pour la centaine de spiritueux européens bénéficiant d'indications géographiques sont le cadre de l'accord existant avec le Mexique depuis 1997

**Coexistence avec des usages antérieurs** concédée notamment pour le Gruyère et le Morbier : les marques mexicaines qui utilisaient des dénominations proches de ces IG au moins 5 ans avant l'annonce de l'accord de principe pourront conserver ces appellations. Cependant, les fabricants mexicains auront interdiction d'utiliser des références visuelles (graphiques, noms, images, drapeaux) qui font allusion à l'origine de ces IG

The image shows two circular logos at the bottom of the text box. On the left is 'Morbier' with a red sun icon and 'Un trait de caractère' text. On the right is 'Gruyère France' with a blue and red flag icon.

## ■ Une protection renforcée contre les usurpations d'indications géographiques

### Plusieurs niveaux de protection des indications géographiques (IG) :

- 1) Protection contre l'usage commercial direct ou indirect d'une appellation protégée
- 2) Protection contre les imitations et évocations d'une IG
- 3) Protection contre l'usage détourné d'une IG
- 4) Protection contre les pratiques destinées à tromper le consommateur sur l'origine ou la nature véritable du produit (par exemple, la vente d'un produit sans IG dans un rayon destiné à des produits avec des IG)



Mise en place d'un comité sur la propriété intellectuelle pour suivre la mise en oeuvre de la protection réciproque des IG au Mexique et dans l'Union européenne

## ■ Le Mexique engagé pour la protection des appellations d'origine



### Le Mexique reconnaît quatorze appellations d'origine pour des produits agricoles :

Tequila, Mezcal, Sotol, Bacanora, Charanda, Raicilla (boissons distillées), Café Veracruz, Café Chiapas, Chile habanero (piment), Chile Yahuualicas (piment), Mango Ataulfo (mangue), Vanille de Papantla (vanille), Arroz morelos (Riz), Cacao Grijalva.

Les **IG mexicaines** seront protégées avec le nouvel accord UE-Mexique.



- Le Mexique fait partie de l'arrangement de Lisbonne qui protège les appellations d'origine.



### Nouvel accord Etats-Unis-Mexique-Canada :

- Possibilité de prononcer l'annulation d'une IG reconnue par le Mexique ;
- Droit de regard des États-Unis en cas de demande de reconnaissance d'une IG étrangère au Mexique ;
- Coexistence possible de marques similaires si le titulaire de la marque antérieure y consent ;
- Protection d'une liste de dénominations américaines de fromages dont certaines sont proches des appellations européennes.



- En 2019, la Commission européenne a inscrit la **Téquila** au registre des indications géographiques protégées



### Réforme de la loi de propriété intellectuelle mexicaine (2018) :

- Introduction du concept d'indications géographiques (IG) dans le droit mexicain et sanctions prévues en cas d'usurpation des IG ;
- Le Mexique peut reconnaître des appellations d'origines (AO) et IG étrangères ;
- Protection des dessins et modèles industriels conformément aux normes internationales.

5

Pour aller plus loin



## ■ Structure de l'économie mexicaine



### Principales caractéristiques :

- La **richesse du pays** vient en premier lieu de ses **ressources minières** (1<sup>er</sup> producteur d'argent en 2018) et **pétrolières** (11<sup>ème</sup> producteur mondial en 2017) malgré une baisse continue de la production depuis 2014 ;
- Le **secteur pétrolier** est actuellement fragilisé et ne représente plus que 3,5 % du PIB (contre 8,6 % en 2003). **PEMEX**, entreprise publique pétrolière mexicaine est extrêmement endettée et fait face depuis 15 ans à un déclin de sa production ;
- L'**économie mexicaine** repose également sur le tourisme (8,7 % du PIB en 2018) et les transferts d'argent des migrants (2,7 % du PIB en 2018) ;
- **Présence de groupes industriels** dynamiques et internationalisés (Pemex, América Móvil, Bimbo, Grupo Carso...) ;
- **Main d'œuvre bon marché**, sur laquelle le Mexique a fondé sa compétitivité à l'exportation.



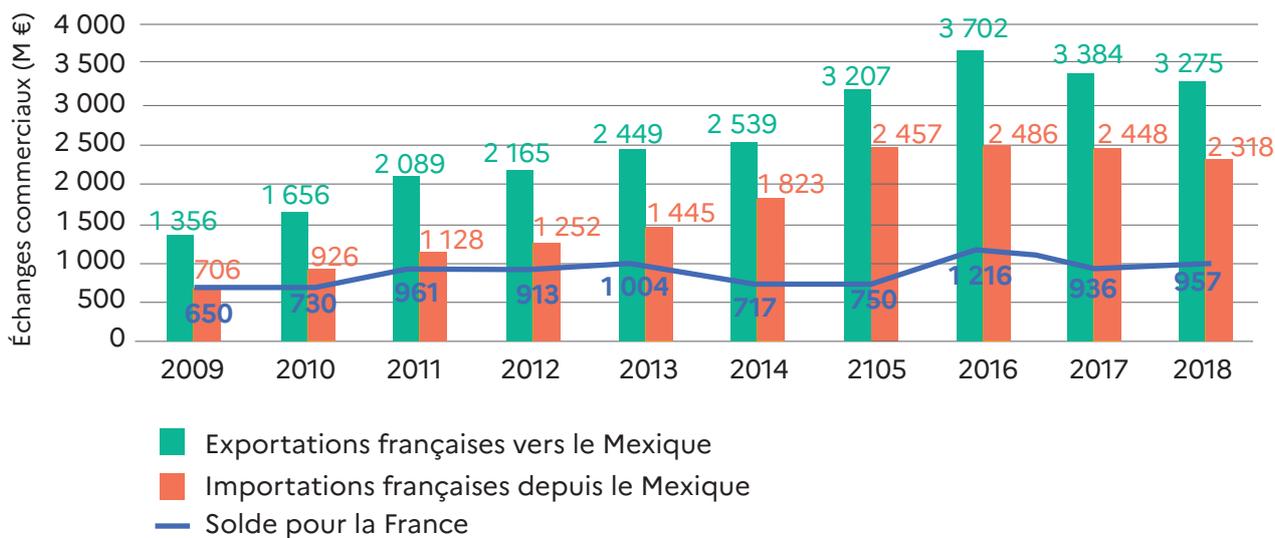
### L'économie mexicaine souffre cependant d'un certain nombre de faiblesses structurelles :

- un **déficit d'infrastructures** (en 2017, 2,6 % du PIB a été investi dans les infrastructures contre 5 % en moyenne pour les économies émergentes d'Amérique Latine) ;
- une **main d'œuvre insuffisamment qualifiée et peu productive** ;
- un **sous-investissement dans le secteur R&D** (0,5 % du PIB en 2013) ;
- un **secteur informel très développé** (près d'un quart du PIB ; 56,5 % de la population active en 2017) ;
- une **faible pression fiscale** (16,2 % du PIB, contre 34,19 % en moyenne dans les pays de l'OCDE) ;
- de **très fortes inégalités régionales** ( le Sud –Est du pays génère seulement 10 % du PIB contre 30 % pour le Nord et 60 % au centre du pays, où se situe Mexico City).

## ■ État du commerce bilatéral franco-mexicain

- Le solde commercial français vis-à-vis du Mexique est excédentaire (957 M € en 2018). Le Mexique est notre 13<sup>ème</sup> excédent mondial et le 2<sup>ème</sup> en Amérique Latine après le Brésil.
- En 2018, la part des importations françaises en provenance du Mexique reste faible et s'établit à 0,42 %. Le Mexique est notre 2<sup>ème</sup> fournisseur en Amérique Latine derrière le Brésil (31<sup>ème</sup>). La France est 16<sup>ème</sup> client mexicain et le 7<sup>ème</sup> au niveau européen (après l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Italie).
- Les exportations françaises vers le Mexique représentent 0,67 % des exportations totales. La France est le 11<sup>ème</sup> fournisseur du Mexique et le 4<sup>ème</sup> européen (après l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie).

Évolution du commerce bilatéral entre la France et le Mexique



Chiffres-clés 2018	
Commerce bilatéral	<b>5,59 Mds €</b>
Solde commercial pour la France	<b>957 M €</b>
Exportations vers le Mexique	<b>3,28 Mds €</b>
Importations depuis le Mexique	<b>2,32 Mds €</b>

Source : Données extraites du Ministère de l'Economie mexicain, extraites en février 2019 pour la période allant de janvier à novembre 2018.

## ■ Aperçu général du système agricole mexicain

**5,4 millions d' « unités économiques rurales » au Mexique :**

- 52 % sont en propriété dite « sociale » de type « ejidos » ou communautés ;
- 72 % des exploitations sont en situation de pauvreté et de marginalité ;

**Éclatement des unités de production :**

- plus de la moitié des « ejidatarios » possèdent moins de 5 ha.

Un secteur agricole marqué par de fortes disparités sociales et culturelles, selon un gradient Nord-Sud





- Le Mexique autorise la culture de coton et de luzerne génétiquement modifiés. Cependant les cultures de maïs et de soja OGM ont été interdites respectivement en 2013 et 2017. Pour autant, le Mexique importe ces deux produits OGM pour l'alimentation animale.
- L'agriculture biologique concerne 1,1 Mha au Mexique en 2018, avec principalement du café, de la mangue et de l'avocat. A l'exception du miel, la production biologique reste marginale dans les filières animales mexicaines.



## ■ Politiques agricoles mexicaines

Le gouvernement élu en 2018 a lancé une nouvelle politique agricole appelée « Quatrième transformation », qui s'articule autour de trois grands axes :

- 1) Augmenter la productivité et garantir la souveraineté alimentaire
- 2) Produire de façon durable en préservant la ressource en eau et la qualité des sols
- 3) Promouvoir une agriculture plus inclusive



### Anciens programmes agricoles, maintenus en 2018 :

- Appui aux petits producteurs (270 M €)
- Développement rural (75 M €);
- Incitations aux pratiques agroécologiques (127 M €)
- Compétitivité et productivité (57 M €)
- Développement de la productivité de la pêche et de l'aquaculture (54 M €)
- Sécurité sanitaire et d'innocuité agroalimentaire (182 M €)



### Nouveaux programmes de subventions, lancé en 2018 :

- Programme de **prix garantis pour les produits alimentaires de base** (maïs, haricots, blé tendre, riz) (265 M €), achat de lait (78 M €) et distribution sociale de lait (55 M €)
- Programme de **crédit à l'élevage octroyé sur parole « a la palabra »** (176 M €) et complété par un programme de développement de l'élevage (22 M €)
- Programme **d'acquisition de fertilisants** (66 M €)
- Programme de « **production pour le bien-être** » (397 M €) , préférentiellement pour le maïs, le haricot, le blé tendre et le riz
- Programme « **Agromarchés sociaux et durables** » pour stimuler la commercialisation par les coopératives (296 M €)
- Plan « **Sembrando vidas** » (semer la vie) qui prévoit la plantation d'un million d'hectares de systèmes agroforestiers, notamment pour les États du Sud et du Sud-Est du pays (Chiapas, Veracruz, Campeche et Tabasco) (658 M €)



Le budget du Ministère de l'agriculture et du développement rural (SADER) a été fixé à 2,2 Mds € pour 2020 soit une baisse de 27% par rapport à 2019. La SADER, prévoit de rediriger les aides vers les petits producteurs au détriment des exploitations qui destinent leurs productions à l'exportation.

## ■ Zoom sur les échanges agricoles et agroalimentaires franco-mexicains en 2018

- Les exportations agricoles et agroalimentaires vers le Mexique s'élevèrent à 130 M € en 2018 soit 4 % du total des exportations françaises vers le Mexique.
- Les importations agricoles et agroalimentaires en provenance du Mexique s'élevèrent à 170 M € en 2018 soit 7,3 % du total des importations françaises vers le Mexique.

### Exportations et importations françaises agricoles et agroalimentaires vers le Mexique

Catégorie de produits	Exportations françaises dans le monde (Mds € - 2018)	Exportations françaises vers le Mexique (M € - 2018)	Part dans le total des exportations françaises vers le Mexique
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	14,9	17,69	0,54 %
Produits des industries agroalimentaires	62,4	113,13	3,45 %

Catégorie de produits	Importations françaises dans le monde (Md € - 2018)	Importations françaises vers le Mexique (M € - 2018)	Part dans le total des importations françaises vers le Mexique
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	14,1	84,01	3,62 %
Produits des industries agroalimentaires	55,5	86,09	3,71 %

Source : Douane française

# 6

## Annexes



# 6.1 GRILLE DE LECTURE DE L'ACCORD

## LES TEXTES OFFICIELS

### 42 chapitres qui définissent les grands principes de l'accord

- |   |   |
|---|---|
| 1. Commerce de bien   | 20.21.22 Marchés publics                        |
| 2. Différents commerciaux   | 23. Concurrence                                 |
| 3. Enjeux sanitaires et phytosanitaires                                   | 24. Subventions                                 |
| 4. Coopération sur le bien-être animal et la résistance aux antibiotiques | 25. et 26E Entreprises publiques                |
| 5. Energie et matières premières  | 27. Commerce et développement durable           |
| 6. Barrières techniques au commerce                                       | 28. Transparence                                |
| 7. Commerce transfrontalier de services                                   | 29. Bonnes pratiques réglementaires             |
| 8. Admission temporaire   | 30. Petites et moyennes entreprises             |
| 9. et 10. Reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles     | 31. Résolution des disputes                     |
| 11. Règles intérieures  | 32. Règle pour l'accès au marchés publics       |
| 12. Services financiers   | 33. Code de conduite                            |
| 13. Services maritimes  | 34. Exceptions générales                        |
| 14. Télécommunications  | 35. Provisions finales et horizontales          |
| 15. Poste et distribution   | 36. Anti-corruption                             |
| 16. Commerce digital  | 37. Règles d'origine                            |
| 17. Investissement  | 38. Note introductive aux règles d'origine      |
| 18. Flux de capitaux  | 40. Droit de douane et facilitation de commerce |
| 19. Résolution des différends en matière d'investissement                 | 41. Propriété intellectuelle                    |
|   | 42. Coopération administrative                  |

## LES ANNEXES

Elles présentent le calendrier de démantèlement tarifaire prévu par le nouvel accord ainsi que les codes douaniers des produits concernés :



- [Grille tarifaire pour les exportations européennes de produits agricoles :](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157554.pdf)
- [Quotas prévus pour les exportations européennes vers le Mexique :](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157553.pdf)



- [Grille tarifaire pour les exportations mexicaines de produits agricoles :](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157556.pdf)
- [Quotas prévus pour les exportations mexicaines vers l'Union européenne :](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157555.pdf)



Les produits qui ne figurent pas sur les listes tarifaires sont déjà libéralisés dans le cadre de l'accord actuellement en vigueur.



## ■ Grille de lecture d'un contingent tarifaire

1) Se référer à la grille tarifaire pour trouver le code du contingent tarifaire associé au produit concerné :

[trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc\\_157554.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157554.pdf)

**Ex :** Les fromages frais, râpés ou en poudre européens seront soumis à des contingents qui feront l'objet d'une réduction progressive de leurs tarifs douaniers :

Code SA 2012	Description du produit	Taux de base	Catégorie de dégrèvement
0406.10.01	Fromage frais	45	TRC-FC
0406.20.01	Fromage râpé ou en poudre	20	TRC-FC
0406.30.01	Fromage fondu avec une teneur en matière grasse comprise entre 36 et 48 %	45	TRC-FC
0406.30.99	Fromage fondu, autre que la catégorie 0406.30.01	45	TRC-FC

2) Se référer à l'annexe qui détaille les codes de chaque contingent tarifaire :

[trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc\\_157553.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/november/tradoc_157553.pdf)

**Ex :**

a) Pour les fromages frais, râpés ou en poudre, la quantité contingentaire agréée de produits originaires de l'Union européenne, autorisés à entrer **chaque année à taux zéro** au Mexique, seront soumis au « TRQ-FC » suivant :

b) Calendrier

L'année 1 démarre au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la signature du nouvel accord

Année	Quota (équivalent poids carcasse en tonnes)
→ 1	2 500
2	3 125
3	3 750
4	4 375
5 et années suivantes	5 000

c) Au-delà de ce contingent tarifaire, les produits seront soumis au taux de base.

d) Les quotas seront répartis sur la base d'enchères pendant 3 ans, puis avec la méthode du « premier arrivé, premier servi ».

e) Produits concernés par le contingent tarifaire :  
0406.10.01 ; 0406.20.01 ; 0406.30.01 ; 0406.30.99



Les 5 000 t seront à partager entre ces quatre produits

## 6.2 ÉQUIVALENCES DOUANIÈRES

Les nomenclatures douanières diffèrent entre l'Union européenne et le Mexique :



- L'Union européenne utilise la **nomenclature combinée (NC)**, généralement à 6 (NC 6) ou 8 chiffres (NC 8)



- Le Mexique utilise à la version dernière version (2012) du **Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SA)**.

Il n'existe pas de table d'équivalence des nomenclatures mexicaines et européennes.

De façon générale, les **6 premiers chiffres de ces codes sont équivalents**. La nomenclature de l'Union européenne est souvent plus détaillée, une catégorie SA à 8 chiffres pouvant englober plusieurs catégories NC à 8 chiffres.

Exemple d'équivalence des nomenclatures mexicaines et européennes pour le jambon de porc

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	NC8 (code européen)	Description dans la nomenclature européenne	CPF4 (statistiques françaises)
Jambon, palette et morceaux de jambons, non désossés 0406.20.01	0210.11.01	0210.11.31	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	1013
		0210.11.11	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	



Se référer aux codes douaniers mexicains pour les exporter des produits au Mexique.

Le nouvel accord commercial prévoit de simplifier les démarches administratives et les contrôles auprès des agences douanières mexicaines.



# BEURRE

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
Beurre naturel dont le poids avec emballage est inférieur ou égal à 1kg	0405.10.01	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses $\geq 80$ % mais $\leq 85$ %, en emballages immédiats d'un contenu net $\leq 1$ kg (sauf beurre déshydraté et ghee)	0405.10.11			
Autres catégories de beurre naturel	0405.10.99	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses $\geq 80$ % mais $\leq 85$ % (à l'excl. des produits en emballages immédiats d'un contenu net $\leq 1$ kg ainsi que du beurre déshydraté et du ghee)	0405.10.19	1051	20 %	Quota à taux zéro atteignant 2500 t au bout de 7 ans

# POUDRE DE LAIT

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarifification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarifification après révision de l'accord UE-Mexique
Lait et crème de lait concentrés ou avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%	0402.10.01	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0402.10.1	1051	50 %	Quota à taux zéro atteignant 50 000t au bout de 5 ans
		Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402.10.19			
		Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5 %, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0402.10.91			
		Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5 %, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402.10.99			
Lait et crème de lait concentrés, sans addition de sucre ou d'édulcorants, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5%,	0402.21.01	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 % mais < 27 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0402.21.11	1051	50 %	Quota à taux zéro atteignant 50 000t au bout de 5 ans
		Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 % mais <= 27 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402.21.18			
		Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0402.21.91			
		Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402.21.99			



# FROMAGE FRAIS

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Fromage frais incluant le lactosérum et le caillebotte (0406.10.01)	45 %	Quota à taux zéro : <b>5000 t</b> au bout de la 5 année après la mise en œuvre de l'accord Répartition par enchères pendant <b>3 ans</b> puis méthode du « premier arrivé premier servi »



Importations mexicaines en 2018

- 28 M €
- 8 300 t



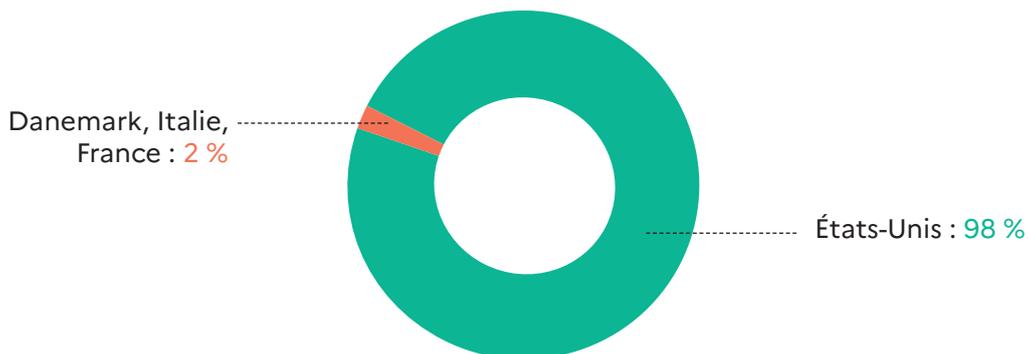
Exportations françaises en 2018

- 7 t pour 0,08 M €
- soit moins de 1 % de part de marché mexicain



- Production : 69 115 t
- Importateur net : solde commercial de -25 M € (2018)

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarifification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarifification après révision de l'accord UE-Mexique
Fromage frais (incluant le lactosérum et le caillebotte)	0406.10.01	Mozzarella frais, même dans un liquide, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40 %	0406.10.30	1051	5 %	Quota à taux zéro : 5000 t à partir de la 5 année après la mise en œuvre de l'accord (2500 t la première année puis augmentation progressive)
		Fromages frais [non affinés], y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40 % (à l'excl, du mozzarella)	0406.10.50			
		Fromages frais [non-affinés], y compris, le fromage de lactosérum, et caillebotte, d'une teneur en poids de matières grasses > 40 %	0406.10.80			



# FROMAGES

## ■ Baisses tarifaires pour les fromages (hors fromages frais)

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Tarifification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarifification après révision de l'accord UE-Mexique
Fromages râpés ou en poudre, de tous types	0406.20.01	20 %	
Fromages fondus (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre) : d'une teneur en poids de matières grasses <= 36 % (et >48 % si l'on mesure la teneur en matières grasses en poids de l'extrait sec) et produits emballés avec un poids net > à 1 kg	0406.30.01	45 %	Quota à taux zéro : 5000 t à partir de la 5ème année après la mise en œuvre de l'accord (2500 t la première année puis augmentation progressive)
Fromages fondus (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre) : autres catégories	0406.30.99		
Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du « Penicillium roqueforti »	0406.40.01	20 %	Baisse progressive des droits de douane sur 7 ans jusqu'à libéralisation complète
Fromages à pâte dure, dénommés « Sardo »	0406.90.01		
Fromages à pâte dure, dénommés « Reggiano ou Reggianito »	0406.90.02	Déjà libéralisés	
Fromages à pâte dure, quand la composition est la suivante : 35,5 % à 37,7 % d'humidité, 3,2 % à 3,3 % de cendre, 29 % à 30,8 % de protéines, 1,3 % à 2,7 % de chlorure, 0,8% à 0,9 % d'acides lactiques	0406.90.03	45 %	Baisse progressive des droits de douane sur 7 ans jusqu'à libéralisation complète
Grana ou Parmeggiano-reggiano avec une teneur en poids de matières grasses <= 40 %, teneur en poids de l'eau dans la matière non grasse <=47 % ; Danbo, Edam, Fontal, Fontina, Fynbo, Gouda, Havarti, Maribo, Samsøe, Estrom, Itálico, Kernhem, Saint-Nectaire, Saint-Paulin o Taleggio avec une teneur en poids de matières grasses <= 40 %, teneur en poids de l'eau dans la matière non grasse comprise entre 47 % et 72 %	0406.90.04	20 %	Quota à taux zéro : 20 000 t à partir de la 5 année après la mise en œuvre de l'accord (6000 t la première année puis augmentation de 3500 t chaque année pendant 5 ans)
Fromages type petit suisse dont la composition est la suivante : 68 % à 70 % d'humidité, 6 à 8 % de graisse (sur une base humide), 30 à 32 % d'extrait sec, minimum 5 % de protéines, extracto seco de 30 % à 32 %, proteína mínima de 6 %, ferments avec ou sans addition de fruits, sucres, légumes, chocolat ou miel	0406.90.05	45 %	
Fromages de type Egmont dont la composition est la suivante : minimum 45 % de graisse (de la matière sèche) maximum 40 % d'humidité, minimum 60 % de matière sèche, 3,8 % minimum de sel (base humide)	0406.90.06		
Autres fromages	0406.90.99		

# PRÉPARATIONS À BASE DE LAIT

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarifification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarifification après révision de l'accord UE-Mexique
Préparation à base de lait, avec une teneur en matière sèche du lait comprise entre 10 et 50 % du poids, sauf ce qui est compris dans la fraction 1901.90.04	1901.90.03	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40 % en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits similaires des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 5 % en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des produits du n° 1901 90 91)	1901.90.99	1089	10 %	3000t à taux zéro dès la mise en œuvre
Préparation à base de lait, avec une teneur en matière sèche du lait supérieure à 10 % du poids, conditionnée directement pour la vente au détail et dont l'étiquette présente des informations pour l'utilisation directe du produit pour la préparation d'aliments ou de gâteaux par exemple	1901.90.04				10 %	Baisse progressive sur 7 ans jusqu'à libéralisation complète
Préparation à base de lait, avec une teneur en matière sèche du lait supérieure à 50 % du poids, sauf ce qui est compris dans la fraction 1901.90.04	1901.90.05				45 %	10 000t à taux zéro dès la mise en œuvre



# LAIT INFANTILE

## ■ Marché **OUVERT** aux exportateurs français

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Préparations alimentaires pour l'alimentation infantile, conditionnées pour la vente au détail, avec une teneur en matière sèche du lait supérieur à 10 % du poids (1901.10.01)	10 %	<b>Baisse progressive</b> des droits de douane jusqu'à atteindre <b>5 %</b> au bout de <b>5 ans</b>



Importations mexicaines en 2018

- 66,5 M €
- 8,8 M t



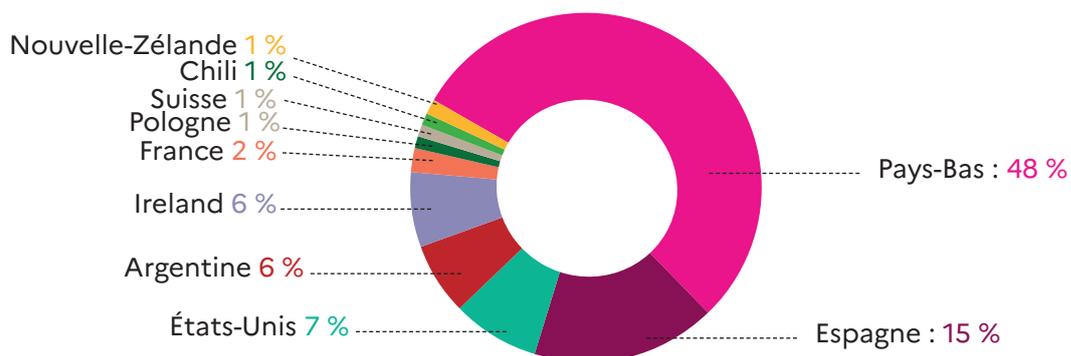
Exportations françaises en 2018

- 205 t pour 1,6 M €
- soit 2 % de part de marché mexicain



- **Exportateur net** : solde commercial de +130 M € (2018)

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
Préparations alimentaires pour l'alimentation infantile, conditionnées pour la vente au détail, avec une teneur en matière sèche du lait supérieur à 10 % du poids. Extraits de malt, préparations alimentaires de farine, gruau, semoule, amidon, fécule ou extrait de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, préparations alimentaires des catégories n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée	1901.10.01	Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail)	1901.10;00	1086	10 %	Baisse des droits de douane sur 5 ans jusqu'à atteindre 5 %



# GLACES

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
Glaces, contenant éventuellement du chocolat	2105.00.01	Glaces de consommation, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matière grasse provenant du lait inférieure à 3 %	2105.00.10	1052	20 % +0.36 USD/ kg de sucre	Quota de 500 t à taux zéro dès la mise en œuvre de l'accord
		Glaces de consommation, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait comprise entre 3 et 7 %	2105.00.91			
		Glaces de consommation, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait supérieure ou égale à 7 %	2105.00.99			

# CONFITURES

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
Confitures (hors agrumes) non destinées aux diabétiques	2007.99.04	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30 % en poids (sauf confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, de fraises, de cerises ou d'agrumes, purées et pâtes de marrons, préparations homogénéisées du n° 200710 ainsi que purées et pâtes de prunes en emballages immédiats d'un contenu net > 100 kg destinées à la transformation industrielle)	2007.99.39		20 % +0,36 USD/kg de sucre	Baisse progressive des droits de douane sur 3 ans jusqu'à libéralisation complète
Gelées, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, (hors agrumes) et non destinées aux diabétiques	2007.99.99					
Compotes ou confitures destinées aux diabétiques, hors agrumes	2007.99.01	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'exclusion des produits ayant une teneur en sucre > 13 % en poids, des préparations homogénéisées du n° 200710 ainsi que des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jacquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, de noix de coco, de noix de cajou, de noix du Brésil, de noix d'arc [ou de bétel], de noix de kola, de noix macadamia et d'agrumes)	2007.99.97	1039	20 %	Libéralisation immédiate
Gelées de fruits destinées aux diabétiques, hors agrumes	2007.99.02					
Purées ou pâtes de fruits destinées aux diabétiques, (hors agrumes)	2007.99.03					Baisse progressive des droits de douane sur 3 ans jusqu'à libéralisation complète
Confitures, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenus par cuisson avec ou sans addition de sucre et d'édulcorants	2007.91.01	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30 % en poids (à l'exclusion des préparations homogénéisées du n° 200710)	2007.91.10		20 % +0,36 USD/kg de sucre	Libéralisation immédiate
		Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 13 %, mais ≤ 30 % en poids (à l'exclusion des préparations homogénéisées du n° 200710)	2007.91.30			
		Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'exclusion des produits ayant une teneur en sucres > 13 % et des préparations homogénéisées du n° 200710)	2007.91.90			



# BISCUITS ET PRODUITS DE LA BOULANGERIE

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne
1905.31.01	Biscuits sucrés, additionnés d'édulcorants	Biscuits additionnés d'édulcorants, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g
		Biscuits additionnés d'édulcorants, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net > 85 g
		Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait >= 8 % (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)
		Doubles biscuits fourrés, additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)
		Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des doubles biscuits fourrés ainsi que des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)
1905.32.01	Gaufres et gaufrettes	Gaufres et gaufrettes d'une teneur en poids d'eau > 10 %
		Gaufres et gaufrettes, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g (sauf d'une teneur en poids d'eau > 10%)
		Gaufres et gaufrettes, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao (sauf en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g et gaufres et gaufrettes d'une teneur en poids d'eau > 10 %)
		Gaufres et gaufrettes, salées, fourrées ou non (sauf d'une teneur en poids d'eau > 10 %)
		Gaufres et gaufrettes, même contenant du cacao, fourrées ou non (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, des produits salés ainsi celles d'une teneur en poids d'eau > 10 %)
1905.90.99	Produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, même additionnés de cacao, hosties, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil. (sauf pain croustillant dit Knäckebrot, pain d'épices, biscuits additionnés d'édulcorants, gaufres et gaufrettes, biscottes, pain grillé et simil.	Pain azyne [mazoth]
		Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.
		Pain sans addition de miel, d'oeufs, de fromage ou de fruits et d'une teneur en sucres et matières grasses, chacune, <= 5 % en poids sur matière sèche
		Biscuits, non additionnés d'édulcorants
		Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, extrudés ou expansés, salés ou aromatisés (à l'excl. du pain croustillant dit Knäckebrot, des gaufres et gaufrettes ainsi que des biscottes, du pain grillé et des produits simil. grillés)
		[2017] Tartes, pains aux raisins, meringues, brioches, croissants et produits simil., additionnés d'édulcorants (à l'excl. des biscottes, des gaufres et gaufrettes, du pain croustillant dit Knäckebrot, du pain d'épices et des biscuits)
		Tartes, pains aux raisins, meringues, brioches, croissants et produits simil., contenant >= 5 % en poids de saccharose, de sucre interverti ou d'isoglucose (à l'excl. des biscottes, des gaufres et gaufrettes, du pain croustillant dit Knäckebrot, du pain d'épices et des biscuits)

NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
19053111	1072	10 % + 0.36 USD/kg on sugar content	Libéralisation dès la mise en œuvre de l'accord
19053119			
19053130			
19053191			
19053199			
19053205			
19053211			
19053219			
19053291			
19053299			
19059010			Baisse progressive et régulière des droits de douane sur 5 ans jusqu'à libéralisation complète
19059020			
19059030			
19059045			
19059055			
19059060			
19059070			



# CONFISERIES SANS CACAO

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	
Articles de confiserie sans cacao: Gommages à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre	1704.10.01	1704.10.10	Gommages à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre, d'une teneur en poids de saccharose < 60 %, y.c. le sucre interverti calculé en saccharose	20% + 0.36 USD/kg de sucre	Baisse progressive et régulière des droits de douane sur 7 ans jusqu'à libéralisation complète	
		1704.10.90	Gommages à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre, d'une teneur en poids de saccharose >= 60 %, y.c. le sucre interverti calculé en saccharose			
Autres articles de confiserie sans cacao (à l'excl. des gommages à mâcher)	1704.90.99	1704.90.10	Extraits de réglisse contenant en poids > 10 % de saccharose, sans addition d'autres matières		20% + 0.36 USD/kg de sucre	Baisse progressive et régulière des droits de douane sur 5 ans jusqu'à libéralisation complète
		1704.90.30	Préparation dite 'chocolat blanc'			
		1704.90.51	Pâtes et masses, y.c. le massepain, en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg			
		1704.90.55	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux			
		1704.90.61	Dragées, amandes dragéifiées et sucreries simil. dragéifiées, sans cacao			
		1704.90.65	Gommages et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries			
		1704.90.71	Bonbons de sucre cuit, même fourrés			
		1704.90.75	Caramels			
		1704.90.81	Sucreries obtenues par compression, avec ou sans liant, sans cacao (sauf gommages à mâcher, chocolat blanc, pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux, gommages et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, bonbons de sucre cuit, même fourrés, caramels et massepain en emballages d'un contenu >= 1 kg)			
1704.90.99	Fondants, massepain, nougat et autres sucreries préparées, sans cacao (à l'excl. des gommages à mâcher [chewing-gum], du chocolat blanc, des pastilles pour la gorge, des bonbons contre la toux, des gommages et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, des bonbons de sucre cuit, même fourrés, des caramels et des sucreries obtenues par compression et le massepain en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg)					

# PRÉPARATIONS OU CONSERVES DE FOIE

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
Préparations ou conserves de foie de coq, de poule et de dinde	1602.20.01	Préparations à base de foie (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie d'oie ou de canard)	1602.20.90	1013	20 %	Baisse progressive et régulière des droits de douane sur 5 ans jusqu'à libéralisation complète
Préparations ou conserves de foie (à l'exception du foie de coq, de poule et de dinde)	1602.20.99	Préparations à base de foie d'oie ou de canard (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g)	1602.31.11			

# MALT

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
Malt, non torréfié, non cuit	1107.10.01	Malt de froment [blé], non-torréfié, présenté sous forme de farine	1107.10.11	1106	15 %	Libéralisation complète dès la mise en œuvre de l'accord
		Malt de froment [blé], non-torréfié (à l'exclusion du malt présenté sous forme de farine)	1107.10.19			
		Malt, non-torréfié, présenté sous forme de farine (à l'exclusion du malt de froment [blé])	1107.10.91			
		Malt, non-torréfié (à l'exclusion du malt de froment [blé] et du malt présenté sous forme de farine)	1107.10.99			
Malt, torréfié, cuit	1107.20.01	Malt, torréfié	1107.20.00			

# ALIMENTS POUR CHIENS ET CHATS

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique
Aliments pour chiens et chats, conditionnés pour la vente au détail	2309.10.01	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ni produits laitiers ou contenant en poids $\leq 10\%$ d'amidon ou de féculé et $< 10\%$ de produits laitier	23091011	1092	Déjà libéralisés
		Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ou en contenant $\leq 10\%$ en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers $\geq 10\%$ , mais $< 50\%$	23091013		
		Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ou en contenant $\leq 10\%$ en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers $\geq 50\%$ , mais $< 75\%$	23091015		
		Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ou en contenant $\leq 10\%$ en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers $\geq 75\%$	23091019		
		Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé $> 10\%$ , mais $\leq 30\%$ , ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant $< 10\%$ en poids	23091031		
		Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé $> 10\%$ , mais $\leq 30\%$ , et d'une teneur en poids de produits laitiers $\geq 10\%$ , mais $< 50\%$	23091033		
		Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé $> 10\%$ , mais $\leq 30\%$ , et d'une teneur en poids de produits laitiers $\geq 50\%$	23091039		
		Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé $> 30\%$ , ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant $< 10\%$ en poids	23091051		



# VIANDE DE PORC

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne
Carcasses ou demi-carcasses de porcins, fraîches ou réfrigérées	0203.11.01	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées
		Carcasses ou demi-carcasses, de porcins non-domestiques, fraîches ou réfrigérées
Jambons et épaules de porc, frais ou réfrigérés	0203.12.01	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés
		Épaules et morceaux d'épaules, non-désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés
		Jambons, épaules et leurs morceaux, non-désossés, de porcins non-domestiques, frais ou réfrigérés
Autres morceaux de porc, frais ou réfrigérés	0203.19.99	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés
		Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés
		Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés
		Viandes désossées de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)
		Viandes non-désossées, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des jambons, épaules et leurs morceaux ainsi que des parties avant, longes, poitrines et leurs morceaux)
Carcasses ou demi-carcasses de porcins, fraîches ou réfrigérées	0203.21.01	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, congelées
		Carcasses ou demi-carcasses, de porcins non-domestiques, congelées
Jambons et épaules de porc congelés	0203.22.01	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins domestiques, congelés
		Épaules et morceaux d'épaules, non-désossés, de porcins domestiques, congelés
		Jambons, épaules et leurs morceaux, non-désossés, de porcins non-domestiques, congelés
Autres morceaux de porc congelé, notamment les pièces du dos	0203.29.99	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, congelés
		Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, congelés

NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarifcation avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarifcation après révision de l'accord UE-Mexique
02031110	1011	20 %	<p>Baisse progressive et régulière des droits de douane sur 7 ans, avec libéralisation complète à la 7ème année</p> <p>SAUF</p> <p>pour les filets de porc congelés (10 000 t à taux zéro)</p>
02031190			
02031211			
02031219			
02031290			
02031911			
02031913			
02031915			
02031955			
02031959			
02031990			
02032110			
02032190			
02032211			
02032219			
02032290			
02032911			
02032913			

# JAMBON DE PORC AFFINÉ

- Marché **OUVERT** aux exportateurs français sauf pour les **15 établissements** agréés avec des conditions d'inspection post-mortem des carcasses spécifiques

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Jambon, palette et morceaux de jambons, non désossés (0210.11.01)	10 %	<b>Baisse progressive sur 5 ans</b> jusqu'à libéralisation complète
Viande de porc salés ou en saumure, séchées ou fumées, désossée (0210.19.99)		



Importations mexicaines en 2018

- 22 M €
- 3 176 t



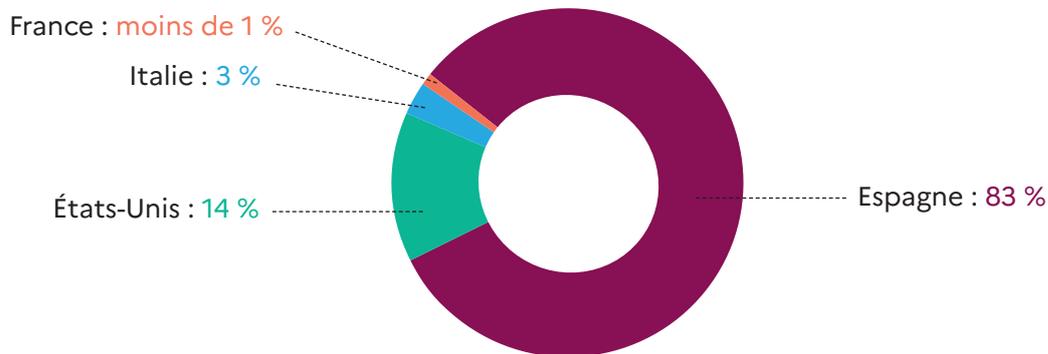
Exportations françaises en 2018

- 3,3 t pour 53 000 €
- soit moins de 1 % des importations mexicaines



- **Importateur net** : solde commercial de -17 M € en 2018w

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
Jambon, palette et morceaux de jambons, non désossés	0210.11.01	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins séchés ou fumés	0210.11.31	1013	10 %	Baisse progressive et régulière des droits de douane sur 5 ans, avec libéralisation complète à la 5 <sup>ème</sup> année
		Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins salés ou en saumure	0210.11.11			

# VIANDE DE VOLAILLE DÉSOSSÉE MÉCANIQUEMENT

## ■ Équivalence de nomenclature

Catégorie	SA 2012 (code mexicain)	NC8 (code européen)	Dénomination mexicaine et européenne	CPF4 (statistiques françaises)	Tarifification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarifification après révision de l'accord UE-Mexique
Poulet	0207.13.01	0207.13.10	Morceaux désossés de coqs et de poules frais ou réfrigérés	1012	100 %	Libéralisation dès la mise en œuvre de l'accord
	0207.14.01	0207.14.10	Morceaux désossés de coqs ou de poules congelés			
	0207.26.01	0207.26.10	Morceaux désossés de dindons ou de dindes, frais ou réfrigérés			Baisse progressive et régulière des droits de douane sur 7 ans, avec libéralisation complète à la 7 <sup>ème</sup> année
Dinde	0207.27.01	0207.27.10	Morceaux désossés de dindons ou de dindes, congelés			

# CANARD NON DÉCOUPÉ

## ■ Équivalence de nomenclature

SA 2012 (code mexicain)	Dénomination mexicaine	NC8 (code européen)	Dénomination européenne	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique
0207.41.01	Canard non découpé en morceaux, frais ou réfrigéré	0207.41.20	Canards domestiques, présentés plumés, saignés, non vidés ou sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés [canards 85 %], non-découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	1012	45 %	0 % dès la mise en œuvre de l'accord
		0207.41.30	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 70 %], non-découpés en morceaux, frais ou réfrigérés			
		0207.41.80	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 63 %], non-découpés en morceaux, frais ou réfrigérés			
0207.42.01	Canard non découpé en morceaux, congelé	0207.42.30	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 70 %], non-découpés en morceaux, congelés			
		0207.42.80	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 63%], ou autrement présentés, non-découpés en morceaux, congelés			



# FOIE DE CANARD CONGELÉ

- Marché **FERMÉ** aux exportateurs français  
**Demande de prérequis** effectuée en mai 2019

Nomenclature mexicaine	Taxes actuelles	Après modernisation
Foie de canards domestiques, congelés (0207.45.01)	10 %	<b>Libéralisation complète</b> dès la mise en œuvre



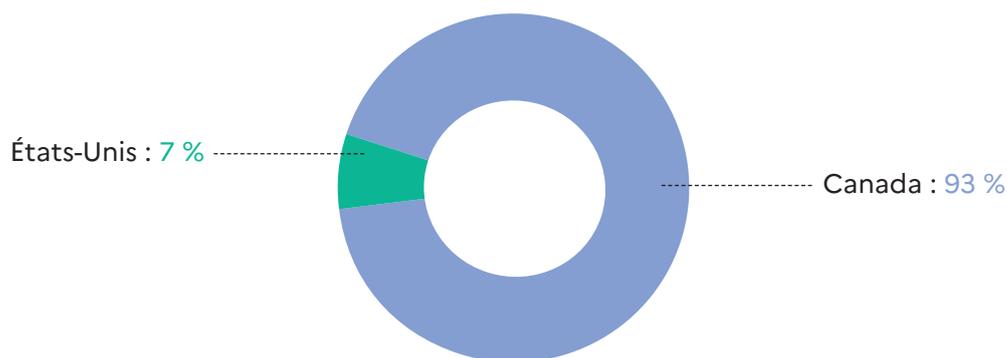
Importations mexicaines en 2018

- 0,3 M €
- 9 t



- **Importateur net** : solde commercial de -0,3 M € en 2018

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# KIWIS

■ Marché actuellement **FERMÉ** aux exportateurs français



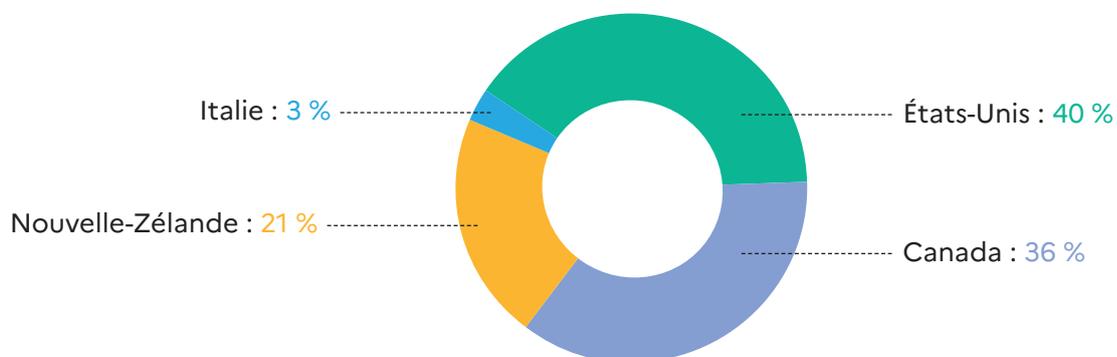
Importations mexicaines en 2018

- 22 M €
- 0,01 M t



- Importateur net : -22 M € en 2018
- Marché déjà libéralisé

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI



# POIRES

■ Marché actuellement **FERMÉ** aux exportateurs français



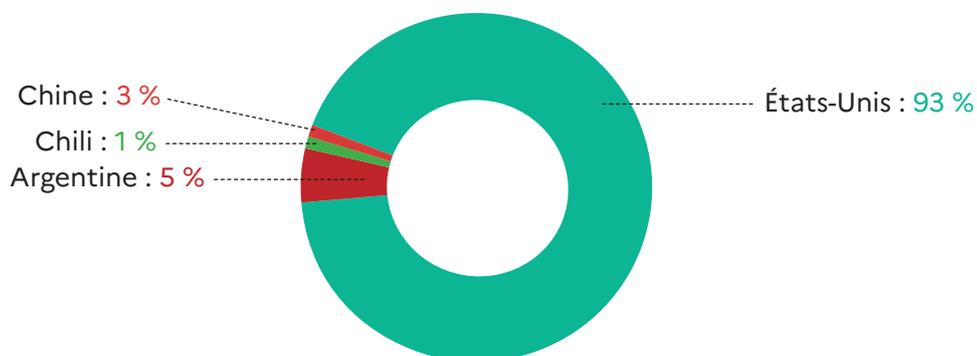
Importations mexicaines en 2018

- 78 M €
- 78 184 t



- **Consommation** : 0,9 kg/habitant
- **Production** : 30 000 t en 2019 (36<sup>ème</sup> producteur mondial)
- **Importateur net** : solde commercial de -73 M € en 2018
- **Marché déjà libéralisé**

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

# POMMES, POIRES, KIWIS

## ■ Équivalence de nomenclature

Dénomination mexicaine	SA 2012 (code mexicain)	Dénomination européenne	NC8 (code européen)	CPF4 (statistiques françaises)	Tarification avant révision de l'accord UE-Mexique	Tarification après révision de l'accord UE-Mexique	
Pommes	0808.10.01	Pommes à cidre fraîches, en vrac du 16 septembre au 15 décembre	0808.10.10	0124	20%	Baisse non constante des droits de douane sur 10 ans jusqu'à libéralisation	
		Pommes fraîches (à l'exception des pommes à cidre fraîches, en vrac du 16 septembre au 15 décembre)	0808.10.80				
Paires	0808.30.01	Paires à poiré, fraîches, présentées en vrac, du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre	0808.30.10		0125	Marché déjà libéralisé	
		Paires, fraîches (à l'exception des paires à poiré présentées en vrac, du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre)	0808.30.90				
Kiwis	0810.50.01	Kiwis, frais	0810.50.00				

# TRUFFES FRAÎCHES ET RÉFRIGÉRÉES

■ Marché actuellement **FERMÉ** aux exportateurs français



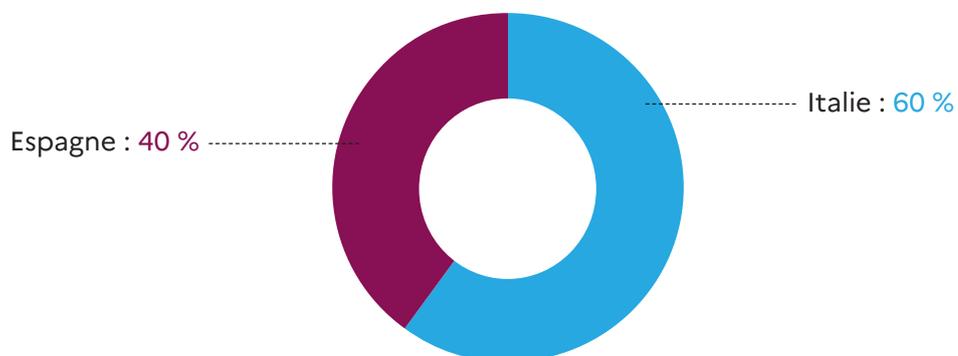
Importations mexicaines en 2018

- 0,2 M €
- 0,6 t



- Importateur net : - 0,2 M € en 2018
- Marché déjà libéralisé

Pays fournisseurs en 2018



Source : Trade Map et SIAVI

## ■ Liste des 75 indications géographiques françaises protégées par l'accord modernisé



### A

Abondance  
Ail blanc de Lomagne  
Ail de la Drôme  
Ail rose de Lautrec

### B

Beaufort  
Bleu d'Auvergne  
Brie de Meaux

### C

Camembert de Normandie  
Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy)  
Cantal/ fourme de Cantal / Cantalet  
Chabichou du Poitou  
Comté  
Crottin de Chavignol/ Chavignol

### E

Emmental de Savoie  
Époisses

### F

Fourme d'Ambert

### G

Gruyère

### H

Huile d'olive de Haute-Provence  
Huile essentielle de lavande de Haute-Provence  
Essence de lavande de Haute-Provence  
Huîtres Marennes Oléron

### J

Jambon de Bayonne

### L

Lentille verte du Puy

### M

Maroilles /Marolles  
Morbier  
Munster/ Munster-Géromé

### N

Neufchâtel  
Noix de Grenoble

### P

Piment d'Espelette  
Pomme du Limousin  
Pont-l'Évêque  
Pruneaux d'Agen/ Pruneaux d'Agen mi-cuits

### R

Reblochon/ Reblochon de Savoie  
Roquefort

### S

Saint-Nectaire

### T

Tomme de Savoie

### V

Volailles de Loué

### A

Alsace  
Anjou

### B

Beaujolais  
Bergerac  
Bordeaux  
Bourgogne

### C

Cahors  
Chablis  
Champagne  
Châteauneuf-du-Pape  
Cheverny  
Côtes de Blaye  
Côtes de Gascogne  
Côtes de Provence  
Côtes du Rhône  
Côtes du Roussillon

### F

Floc de Gascogne

### G

Graves

### H

Haut-Médoc

### L

Languedoc

### M

Mâcon  
Margaux  
Médoc  
Moulis/Moulis-en-Médoc

### P

Pauillac  
Pays d'Hérault  
Pays d'Oc  
Pessac-Léognan  
Pomerol  
Premières Côtes de Bordeaux

### R

Romanée-Conti

### S

Saint-Emilion  
Saint-Estèphe  
Saint-Julien  
Sancerre  
Sauternes

### T

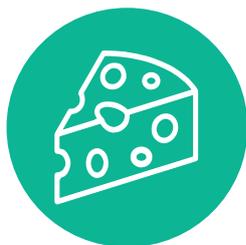
Touraine

### V

Val de Loire  
Ventoux



■ Liste des dénominations de fromages américains protégés dans le cadre de l'accord entre les États-Unis, le Canada et le Mexique (USMCA)



**B**

Blue  
Blue vein  
Brie  
Burrata

**C**

Camembert  
Cheddar  
Chèvre  
Colby  
Cottage  
Coulommiers  
Cream

**D**

Danbo

**E**

Edam  
Emmental  
Emmentaler  
Emmenthal

**G**

Gouda  
Grana

**H**

Havarti

**M**

Mascarpone  
Monterey Jack  
Mozzarella

**P**

Pecorino  
Pepper Jack  
Provolone

**R**

Ricotta

**S**

Saint-Paulin  
Samsø  
Swiss

**T**

Tome  
Toma  
Tilsiter





# Contacts



## MEXIQUE

Ambassade de France au Mexique  
[mx.ambafrance.org](http://mx.ambafrance.org)

Service Economique Régional  
de l'ambassade  
[tresor.economie.gouv.fr/Pays/MX](http://tresor.economie.gouv.fr/Pays/MX)  
[mexico@dgtresor.gouv.fr](mailto:mexico@dgtresor.gouv.fr)

Florence VERRIER  
Conseillère agricole  
[florence.verrier@dgtresor.gouv.fr](mailto:florence.verrier@dgtresor.gouv.fr)

Lourdes CERZO  
Conseillère Export Agrotech chez  
Business France  
[lourdes.cerezo@businessfrance.fr](mailto:lourdes.cerezo@businessfrance.fr)

Chambre de commerce franco-mexicaine  
[ccfm.noticias@cfmci.net](mailto:ccfm.noticias@cfmci.net)



## FRANCE

### FRANCEAGRIMER

Véronique LOOTEN  
Cheffe du pôle Animation export  
[veronique.looten@franceagrimer.fr](mailto:veronique.looten@franceagrimer.fr)

Carole LY  
Cheffe de la Mission des affaires  
européennes et internationales  
[carole.ly@franceagrimer.fr](mailto:carole.ly@franceagrimer.fr)

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Andrée SONTOT  
cheffe du bureau des négociations  
commerciales  
[andree.sontot@agriculture.gouv.fr](mailto:andree.sontot@agriculture.gouv.fr)

Jocelyn MÉROT  
Direction générale de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises (DGPE):  
[jocelyn.merot@agriculture.gouv.fr](mailto:jocelyn.merot@agriculture.gouv.fr)



